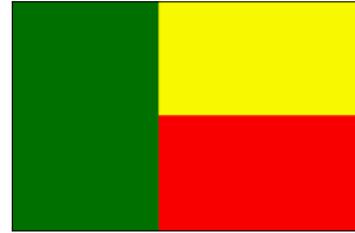




UNION EUROPEENNE
DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE
ORDONNATEUR NATIONAL

RAPPORT CONJOINT

ANNEE 2003

TABLE DES MATIERES

1. RESUME.....	3
2. AGENDA POLITIQUE DU PAYS PARTENAIRE.....	4
2.1. LES PRINCIPAUX EVENEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES EN 2003.....	4
3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DU BENIN.....	6
3.1. EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION POLITIQUE.....	7
3.2. LA SITUATION ECONOMIQUE.....	9
3.3. DEVELOPPEMENT SOCIAL.....	11
4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE.....	12
4.1. SECTEURS DE CONCENTRATION.....	12
4.2. SECTEURS HORS CONCENTRATION.....	26
4.3. UTILISATION DES RESSOURCES DESTINEES AUX ACTEURS NON ETATIQUES (ANE).....	32
4.4. UTILISATION DE L'ENVELOPPE B.....	32
4.5. AUTRES INSTRUMENTS DE COOPERATION.....	32
5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES.....	36
5.1 INTEGRATION DES NOUVELLES INITIATIVES POLITIQUES ET DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE LA CE/DE L'UE...	37
5.2. PROPOSITION RELATIVE A UNE REVUE ET A UNE ADAPTATION DU DOCUMENT DE SC.....	37
6. CONCLUSIONS.....	38
7 ANNEXES.....	41

1. RESUME

L'année 2003 a été marquée par l'installation des 77 Conseils communaux suite aux premières élections municipales, ainsi que par le renouvellement de toutes les institutions républicaines dont les mandats sont arrivés à échéance : Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle et Haute Cour de Justice. Ces événements confirment l'enracinement au Bénin du processus démocratique enclenché depuis plus d'une décennie. La majorité à l'Assemblée Nationale appartient à la «Mouvance Présidentielle» avec plus de 60 députés sur 83, provenant de l'UBF (Union du Bénin pour le Futur) vainqueur des élections législatives, et du PRD (Parti du Renouveau Démocratique) rallié à la Mouvance après les élections.

La situation économique du pays est plutôt bonne dans un contexte régional peu favorable. Le taux de croissance de l'économie, de 5,5 % a été réalisé dans une atmosphère de maîtrise de l'inflation de 1,6% (contre 2,4% en 2002) S'agissant de sa dette et en particulier de l'initiative PPTE II, le Bénin a atteint en mars 2003 son point d'achèvement. Il est donc éligible à l'allègement définitif de sa dette. Les réformes engagées en matière de finances publiques suivent leur cours et ont permis la consolidation des opérations financières de l'Etat.

Par rapport à l'année précédente, les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux ont connu une augmentation significative dans le cas de la Santé et moins marquée pour le secteur de l'Education. Cependant, après de nets progrès observés entre les années 2001 et 2002, les taux d'exécution des budgets des ministères sociaux sont de nouveau légèrement en baisse (-5% pour l'éducation et -7% pour la santé).

L'année 2003 est la 1^{ère} année de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) approuvée par les Conseils d'Administration de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, en mars 2003. La SRP définit désormais le cadre d'intervention du Gouvernement et des partenaires dans la lutte contre la pauvreté pour la période 2004/2006. Un projet de rapport présentant les mécanismes et les modalités de mise en œuvre du cycle annuel de revue de la SRP et précisant les modalités de suivi, a été élaboré en novembre 2003 ; le rapport est en cours de finalisation.

La mise en œuvre de la coopération CE - Bénin en 2003 s'est déroulée à un rythme soutenu. Le taux d'engagements primaires des 7^{ème} et 8^{ème} FED est de 100%; les ratios engagements secondaires/engagements primaires s'établissent à 97,46% et 87,93% et les ratios paiements/engagements secondaires à 96,19% et 75,84%.

En 2003, soit dès la 1^{ère} année de la mise à disposition des fonds du 9^{ème} FED, la Commission a pu décider le financement de 4 programmes majeurs, représentant un montant total de € 120 millions, soit 57% du PIN. L'enveloppe A du 9^{ème} FED de € 208 millions passe à € 218 millions en incluant les reliquats des FED précédents et les dégagements déjà effectués.

Les perspectives de programmation font déjà apparaître un besoin de € 29 millions supplémentaires, compte tenu des engagements en 2003 (€ 120 millions), des projets programmés en 2004 (€ 99 millions) et de trois projets programmés en 2005 (€ 28 millions). A ce besoin de financement, il faudrait notamment ajouter une provision pour un programme d'appui à la filière coton ainsi que des provisions pour des actions complémentaires, y compris l'appui à la société civile, et visant à consolider les résultats de certains programmes en cours. Il faudrait donc prévoir une augmentation de € 60 millions de l'enveloppe globale pour le Bénin.

2. AGENDA POLITIQUE DU PAYS PARTENAIRE

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été validé par la Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (CNDLP) et adopté par le Gouvernement le 20 septembre 2002. Il a ensuite été approuvé par les Conseils d'Administration de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, respectivement les 20 et 24 mars 2003.

Ce document, qui présente les grands axes et les priorités de la SRP sur la période 2003-2005, sera actualisé chaque année sur la base d'une revue annuelle de l'état d'avancement de sa mise en œuvre et révisé tous les trois ans. Un projet de rapport présentant les mécanismes et les modalités de mise en œuvre du cycle annuel de revue de la SRP et précisant les éléments qui feront l'objet de suivi, a été élaboré par le Secrétariat Permanent de la CNDLP en novembre 2003. Plusieurs couches socioprofessionnelles du pays (unions des producteurs, services publics, secteur privé, certaines ONG et syndicats), ainsi que les partenaires au développement, ont été associés à la finalisation de ces documents.

Le cadrage budgétaire pour 2004-2006 a été réalisé en tenant compte des priorités sectorielles. Les budgets programmes des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de la SRP ont fait l'objet d'un examen, en septembre 2003, par une mission de la Banque Mondiale et du FMI ainsi que d'autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux dont la Commission européenne. Cette mission a conclu que moyennant quelques modifications, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) 2004-2006 et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) reflètent relativement bien la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le DSRP définit désormais le cadre d'intervention du Gouvernement et des partenaires dans la lutte contre la pauvreté pour trois ans. Quatre bailleurs (CE, DK, NL et CH) ont élaboré un programme d'appui budgétaire conjoint non remboursable qui permettra de financer 37% du besoin de financement supplémentaire identifié par le CDMT pour mettre en œuvre la SRP. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement assurent la couverture de la partie restante.

2.1. LES PRINCIPAUX EVENEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES EN 2003

2.1.1. Les élections et le renouvellement des institutions de la République :

Début 2003 a eu lieu le deuxième tour des élections communales dans 30% des circonscriptions électorales. Le déroulement du scrutin a été marqué par quelques tensions mineures, mais ses résultats ont confirmé la tendance dégagée lors du premier tour. Plus spécifiquement, la Mouvance Présidentielle (UBF) remporte une victoire à l'échelle nationale qui est nuancée par la victoire de l'opposition dans les principales villes du sud : Ouidah, Cotonou, Abomey, Porto-Novo.

Le 15 mars 2003 ont eu lieu les élections législatives. L'UBF est sortie vainqueur de ce scrutin. Le ralliement du PRD (Parti du Renouveau Démocratique de Adrien Hougbèdji, ancien Président de l'Assemblée Nationale) après les élections, a donné à la Mouvance Présidentielle une large majorité (plus de 60 députés sur 83).

En outre, il a été procédé au renouvellement et à l'installation des membres de la Cour Constitutionnelle le 30 mai 2003, et des membres de la Haute Cour de Justice le 23 décembre, conformément aux dispositions de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

2.1.2. Les Accords de Partenariat Economique (APE)

Les Accords de Partenariat Économique (APE) constituent l'une des innovations des Accords de Cotonou. Ils sont fondés sur trois principes majeurs : la réciprocité, la définition des régions comme cadre de négociation et le traitement particulier réservé aux Pays les Moins Avancés (PMA).

En Afrique de l'Ouest, le cadre des négociations des APE est celui de l'espace couvert par la CEDEAO et la Mauritanie. A l'issue de la 7^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, le Secrétariat Exécutif a reçu mandat de conduire ces négociations en étroite collaboration avec la Commission de l'UEMOA. Le lancement officiel des négociations a eu lieu le 6 octobre 2003 à Cotonou. Les cérémonies ont permis des contacts fructueux entre les autorités chargées de mener les négociations, les représentants du secteur privé et de la société civile qui souhaitent y participer activement.

En dépit des points d'accord entre le Secrétariat exécutif de la CEDEAO, la Commission de l'UEMOA et la CE résultant des réunions préparatoires, la réunion ministérielle de Cotonou du 6 octobre n'a pas permis d'adopter la feuille de route pour les négociations. La cause principale a été la demande des Etats de la région de ressources financières supplémentaires pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la compétitivité.

La réunion d'Accra en novembre 2003 des Ministres du commerce et des finances de la CEDEAO, a permis l'adoption d'une nouvelle proposition de feuille de route régionale soumise à l'examen des autorités européennes.

2.1.3. Initiative sectorielle en faveur du coton

Le coton est le premier produit d'exportation du Bénin (représentant autour de les trois quatrièmes parts des recettes d'exportation du pays). Les problèmes que connaît cette filière sont liés à sa mauvaise organisation sur le plan interne et l'influence sur les prix mondiaux des subventions octroyées par les pays développés en faveur de leurs propres producteurs.

Pour sauver la filière dans les pays du Sud, de nombreuses initiatives ont été prises. Il s'agit notamment du plaidoyer intitulé « Lutte contre la pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton » déposé par le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali et le Tchad à l'OMC le 30 avril 2003 au nom de tous les PMA producteurs de coton. Au sommet de Cancun, plusieurs Etats membres de l'Union européenne ont participé activement aux débats concernant les subventions. Au cours de l'année 2004, l'UE devrait ainsi prendre des mesures pour appuyer la filière cotonnière des pays en voie de développement, et plus particulièrement des pays d'Afrique Occidentale.

Au Bénin, le processus de libéralisation de la filière a entraîné la constitution de circuits parallèles de commercialisation des intrants et de collecte du coton graine qui ont perturbé la campagne 2002/03 occasionnant des retards de paiement aux producteurs. Dans cette situation, les difficultés financières de la SONAPRA (Société Nationale pour la Promotion Agricole) ne sont toujours pas résolues et le processus de privatisation, envisagé depuis plusieurs années, n'est toujours pas achevé.

2.1.4. La suspension des exportations des produits de la pêche vers l'Union européenne

La filière « crevettes » mobilise près de 18.000 actifs (pêcheurs, mareyeuses, collecteurs, ouvriers des établissements de transformation et fournisseurs de services connexes) qui font vivre environ

125.000 personnes. Elle contribue au maintien des communautés traditionnelles dans des zones où la pêche aux crevettes est souvent la principale source de revenus. Grâce à son inscription sur la liste 2 (pays pouvant exporter vers un ou plusieurs pays européens grâce aux accords bilatéraux), le Bénin exporte la quasi-totalité de sa production vers l'UE. Ceci représente près de € 4,9 millions de revenus en 2002.

En octobre 2002, une mission d'inspection des services de l'Office de l'Autorité Vétérinaire a constaté de graves déficiences dans le système de contrôle sanitaire des produits de la pêche. Les mesures prises par le Gouvernement pour éliminer les faiblesses de la filière n'ont pas été jugées suffisantes par les autorités sanitaires européennes. Pour éviter que le Bénin soit ôté de la liste, le Gouvernement a décrété le 11 juillet 2003, l'auto suspension de l'exportation de ces produits vers l'UE.

Cette décision a eu de lourdes conséquences socio-économiques car elle est intervenue en plein milieu de la campagne annuelle de pêche (février à octobre). Les pertes sont estimées à 1,6 milliards de Francs CFA, soit € 2,44 millions.

La mise en place d'actions correctives par les différents acteurs du secteur, appuyés par le Programme Qualité UEMOA (PARI II – secteur privé) et par le Programme d'Amélioration de l'État Sanitaire des Produits de la Pêche dans les États ACP et les PTOM, vise à permettre au Bénin de reprendre ses exportations en 2004.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DU BENIN

Afin de mieux apprécier si les stratégies et actions mises en œuvre ont été efficaces ou si elles doivent être réorientées vers des horizons plus efficaces, le Gouvernement du Bénin s'est fixé des indicateurs de suivi/évaluation de sa SRP pour 2003, 2004 et 2005. La plupart de ces indicateurs correspondent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Certains de ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Domaines	Indicateurs	Source d'information	Année de réf. 2001	2002	2003	2004	2005
LE RENFORCEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE A MOYEN TERME							
Macro-économique	Taux de croissance économique réel (%)	TBS	5,0	6,4	5,5	6,7	6,7
	Taux d'inflation (%)		3,8	2,4	1,6	<3	<3
	Taux croissance PIB/tête (%)		2,8	2,8	3,2	3,5	3,8
GESTION DES SOLIDARITES ET PARTICIPATION DES PAUVRES AUX PROCESSUS DE PRODUCTION							
Groupes vulnérables	Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain	RNDH	-		0,448	0,453	0,458
Electrification rurale	Proportion de ménages bénéficiant d'un branchement électrique (%)	RNDH	-		10,69	15,41	19,98

Domaines	Indicateurs	Source d'information	Année de réf. 2001	2002	2003	2004	2005
LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Pauvreté	Incidence de pauvreté urbaine (%)	ECVR ELAM	21,7		20,9	20,0	19,2
	Incidence de pauvreté rurale (%)		27,0		26,5	25,5	24,4
	Indicateur du dvlpt humain	RNDH	0,420	0,420	0,492	0,506	0,520
Santé	Taux de fréquentation des services de soins (%)	MSP	34	35	35	36	37
	Taux de prévalence du VIH/SIDA (%)		4,1	4,1	<6	<6	<6
	Taux de mortalité infantile (‰)		89	88	81,9	78,6	75,5
Education	Taux d'alphabétisation (%)	TBS					
	Taux de déperdition (primaire) (%)		29,0	29,0	27,0	26,4	25,2
	Taux brut de scolarisation (%)		81	81	88,2	90,9	93,6
	Taux d'élève par maître (%)		55,2	53	52,9	52,1	51,4
Eau potable	Proportion de population ayant accès à une source d'eau potable	TBS	66,4		70,3	72,3	74,4
Nutrition	Proportions d'enfants ayant une insuffisance pondérale (%)	TBS	23,0		21,0	20,0	19,1
Habitat	Proportion de ménages urbains raccordés à l'électricité. (%)	TBS	21,9		28,7	43,4	55,8
Voirie Assainissement	Proportion de ménages disposant de latrines (%)	MSP	32,2	32,7	45,0	57,0	67,0

Abréviations :

TBS : Tableau de bord social (INSAE)

ECVR : Enquête sur les conditions de vie en milieu rural (MAEP, Statistique Agricoles)

ELAM : Enquête légère auprès des ménages (INSAE)

RNDH : Rapport National sur le Développement Humain (PNUD)

MSP : Ministère de la Santé Publique

3.1. EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION POLITIQUE

En 2003, l'installation des 77 Conseils communaux, ainsi que le renouvellement de toutes les institutions républicaines dont les mandats sont arrivés à échéance (Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle et Haute Cour de Justice), confirment l'enracinement au Bénin d'un processus démocratique enclenché depuis plus d'une décennie. Cependant, le transfert des compétences aux mairies focalise l'attention politique. Ce processus est lent à se mettre en place compte tenu de certaines contraintes politiques, institutionnelles, législatives et réglementaires et des faibles ressources humaines, matérielles et financières de la plupart des communes.

Dans la perspective de la prochaine échéance électorale de 2006 (élections présidentielles), les débats politiques se sont focalisés notamment sur la modification éventuelle de certains articles de la Constitution, en particulier ceux relatifs au mandat présidentiel. Des travaux ont par ailleurs été engagés pour la préparation d'une LEPI (Liste Electorale Permanente Informatisée).

3.1.1. Droits de l'homme, état de droit, bonne gouvernance

Le Bénin continue son avancée dans la construction de l'Etat de droit. La société civile poursuit activement ses efforts pour participer de façon efficace au dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement afin de défendre les intérêts des citoyens.

Au cours de l'année, l'attention du Gouvernement et de ses partenaires a été essentiellement retenue par trois événements majeurs qui constituent des menaces pour le respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans le pays :

- Le Bénin est confronté à un problème de trafic d'enfants important. En 2003, 190 enfants victimes de trafic ont été rapatriés du Nigeria. Tous travaillaient dans des carrières de pierre de l'Etat de Ogun. Six trafiquants ont été arrêtés. Les enquêtes sociales et de police ont confirmé que le trafic est mené à l'échelle sous-régionale, que plusieurs régions du Bénin sont plus spécifiquement concernées et que le phénomène constitue une perversion de pratiques sociales anciennes, relatives au placement d'enfants (vidomegon).
- L'arrestation en septembre 2003 de Hamani Tidjani, trafiquant de véhicules de luxe volés, entre le Bénin et le Nigeria, a révélé des dysfonctionnements au niveau des services de sécurité et de contrôle. Ceci s'est traduit par le limogeage du Directeur Général de la Police Nationale, de plusieurs officiers de la Police Nationale et de l'armée et d'un fonctionnaire des douanes.
- Le système judiciaire est confronté à d'importants problèmes de corruption. La découverte de détournements estimés à 8 milliards de F CFA opérés dans le système judiciaire a abouti en 2002 à l'emprisonnement de 27 magistrats, 45 agents de justice, 19 agents du Trésor et 8 agents extérieurs. Ils ont été maintenus en prison pendant toute l'année 2003 durant laquelle l'enquête a été menée. Leur jugement est prévu pour 2004.

Dans le secteur de la justice, le Gouvernement a poursuivi sa politique de recrutement de personnels supplémentaires. En 2003, vingt greffiers et douze magistrats sont venus compléter les effectifs de 40 magistrats et 20 auditeurs recrutés en 2002.

Le Gouvernement poursuit ses actions de lutte contre la corruption à travers la Cellule de Moralisation de la Vie Publique. La participation de la Société Civile à travers des actions de plaidoyer doit être renforcée. Les difficultés liées à la faiblesse des textes réglementaires et aux dysfonctionnements de l'appareil judiciaire persistent.

3.1.2. La prévention de conflits

Le Bénin a mis en œuvre une politique dynamique de bon voisinage avec les Etats de la sous-région et notamment avec les pays frontaliers. La Commission Nationale de Délimitation des Frontières veille à la régularité du dialogue avec ces derniers. Dans ce cadre, le Bénin et le Niger ont décidé d'avoir une approche conjointe concernant le différend portant sur la définition de la frontière au niveau du fleuve Niger. Les deux Etats ont présenté un dossier devant la Cour Internationale de Justice et se sont engagés à appliquer sa décision.

En relation directe avec l'affaire Hamani Tidjani, la frontière entre le Bénin et le Nigeria a été fermée en août 2003 par les autorités nigérianes reprochant aux autorités béninoises de ne pas tout mettre en œuvre pour faire cesser le trafic de voitures volées. Une rencontre à Badagry entre les

deux Présidents a aboutit à la signature, le 14 août 2003, d'un mémorandum portant principalement sur la sécurité et le contrôle frontaliers.

3.2. LA SITUATION ECONOMIQUE

3.2.1. Evolution macroéconomique et réformes structurelles

La situation économique a dans l'ensemble, connu une évolution favorable. Le taux de croissance réel du PIB en 2003 est estimé à 5,5% malgré un environnement sous-régional difficile. Cette croissance est réalisée dans un contexte de maîtrise de l'inflation qui s'est stabilisée autour de 2,4% en 2002 et 1,6% en 2003 grâce à une relative stabilité des prix des produits pétroliers sur les marchés mondiaux ainsi qu'une pluviosité permettant une croissance normale de la production vivrière.

L'encours de la dette extérieure publique à fin décembre 2003 est évalué à 865,2 milliards FCFA contre 941,6 milliards FCFA à fin décembre 2002, soit une baisse de 8,1%. Cet encours représente 44,3% du PIB en 2003 pour 48,2% en 2002. Le ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services est passé de 4,8% en 2002 à 4,6% en 2003.

En juillet 2000, le Bénin a été rendu éligible à l'initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE II), pour une valeur qui correspond à une réduction de 27% de la totalité du service de la dette en valeur actuelle nette à la fin 1998. Cette initiative possède de multiples dimensions ayant trait à l'allègement de la dette et liées à la réduction de la pauvreté, à l'ajustement structurel et à la réforme de la politique sociale, en particulier en ce qui concerne les secteurs de la santé et de l'éducation. Le Bénin a atteint son point d'achèvement en mars 2003 et est donc éligible à l'allègement définitif de sa dette (21,6 milliards de F CFA en 2003). Un rapport d'audit sur l'utilisation des ressources PPTTE au Bénin montre que ces ressources sont utilisées aux fins prévues et sont gérées de manière globalement appropriée.

Le déficit commercial est passé de 5,3% du PIB en 2002 à 5,7% en 2003. Cette détérioration est liée à un accroissement plus rapide des importations dans la branche des BTP (Bâtiments et Travaux Publics) par rapport aux exportations. Le déficit du solde courant extérieur hors dons en 2003 devrait rester autour de 4,9% du PIB, tandis que le solde global de la balance des paiements devrait devenir excédentaire de 22,4 milliards FCFA.

En 2003, la politique monétaire a été conforme aux objectifs de stabilité des prix et de croissance du solde global de la balance des paiements. Ainsi, la masse monétaire a connu une contraction de l'ordre de 10,4%. Les contreparties de la masse monétaire, notamment les crédits intérieurs, ont augmenté de 76,4% en raison du niveau d'expansion des crédits à l'économie tandis que les avoirs extérieurs nets ont connu une baisse de 25,7%.

Le processus entamé de réformes structurelles s'est poursuivi. Ainsi, dans les secteurs de l'électricité et de l'eau, une réforme institutionnelle a été entamée pour aboutir à la création de deux entités distinctes : la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Dans le secteur des postes et télécommunications, le Gouvernement a adopté le 22 octobre 2003 un projet de décret portant organisation, composition et fonctionnement de l'autorité de régulation.

3.2.2. Evolution des finances publiques

Les réformes engagées en matière de finances publiques suivent leur cours. Ces réformes ont été guidées par le souci d'harmoniser la présentation du document budgétaire avec celle des huit (8) autres pays membres de l'UEMOA, d'assurer une allocation optimale des ressources par et au sein de chaque secteur en optant pour la pratique d'élaboration de Cadres de Dépenses à Moyens Termes (CDMT), et d'assurer l'efficacité de la dépense à travers l'élaboration de budgets programmes pour les ministères sociaux et les ministères porteurs de croissance. Ces réformes s'articulent autour de cinq axes :

- L'amélioration de la programmation budgétaire.
- L'amélioration de l'exécution du budget :
- Le suivi évaluation :
- Le renforcement des contrôles :
- Le renforcement des capacités :

Ces réformes ont permis une consolidation des opérations financières de l'Etat. En 2003, les recettes totales ont connu une augmentation de 8,7% par rapport à celles de 2002. Elles représentent ainsi 16,9% du PIB contre 16,3% l'année précédente. Sur la période 2004-2006, elles seront en moyenne au dessus de 17,08% du PIB. Les dépenses totales, ont quant à elles connu une augmentation de 23 %, induite par un accroissement des dépenses courantes. Elles se situent à 20,6% du PIB en 2003 contre 18,3% en 2002. La vision à l'horizon 2006 du cadre budgétaire situe les dépenses en moyenne à 21,8% du PIB. Le déficit budgétaire base ordonnancement par rapport au PIB se situe en 2003 à 4,6%, soit à 1,6 point au-dessus de la norme communautaire fixée à 3%.

3.2.3. Politique régionale

Le processus de convergence interne à l'UEMOA s'est normalement poursuivi en 2003. Le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité auquel les Etats membres de l'UEMOA ont adhéré prévoit l'élaboration d'un programme pluriannuel pour chaque pays dans lequel sont définis les objectifs en matière de convergence macro-économique. Le Bénin a adopté ce programme en 2001 pour une période de trois ans. En 2003, il a continué à être un des membres les plus performants de la sous-région et a respecté tous les critères de performance (à l'exception de celui du déficit budgétaire).

3.2.4. Accords commerciaux : APE et OMC

a) Les négociations de l'Accord de Partenariat Economique :

L'année 2003 a été marquée par le lancement officiel, à Cotonou, le 6 octobre, des négociations au niveau de l'Afrique de l'Ouest (voir 2.1.2).

Afin d'appuyer les pays ACP dans leur participation à ces négociations, l'Accord de Cotonou prévoit un appui de € 20 millions (8 ACP TPS 110). Cet appui vise à renforcer la capacité de négociation des pays ACP et des organisations régionales, ainsi qu'à réaliser des études d'impact. Ce programme est géré par une Unité de Gestion installée à Bruxelles, à laquelle les pays ou organisations régionales peuvent adresser leurs demandes spécifiques. Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi (MICPE) béninois a soumis en date du 3 décembre 2003 une requête pour renforcer ses capacités de négociation.

b) Les négociations avec l'OMC :

Les membres de l'OMC demeurent divisés sur des points tels que le crédit à l'exportation, les subventions à l'exportation, l'accès au marché et le soutien interne. Le Bénin s'est particulièrement illustré dans la préparation du dossier coton, soumis en septembre 2003 à Cancun (voir 2.1.3).

Afin d'appuyer les pays ACP dans leur participation aux négociations au sein de l'OMC un programme d'appui de 10 millions d'Euros a été mis en place par la CE. Lors de la dernière réunion du Comité de pilotage le 7 novembre 2003, un premier avis favorable a été donné à la requête du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi (MICPE).

3.3. DEVELOPPEMENT SOCIAL

Par rapport à l'année précédente, les allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux ont connu une augmentation significative dans le cas de la Santé et moins marquée pour le secteur de l'Education. Ces évolutions n'ont pas de réelle répercussion en terme de part du PIB qui n'augmente que faiblement dans les deux cas. L'essentiel de ces ressources a par ailleurs été attribué aux dépenses de fonctionnement (+18,22% pour l'éducation et +29,43% pour la santé) au détriment des dépenses d'investissement (-2,32% pour l'éducation et -8,42% pour la santé). La partie des investissements financée sur ressources extérieures est également en baisse dans les deux secteurs. Ces chiffres reflètent la politique actuelle menée par les différents bailleurs de fonds dans le cadre de l'appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Gouvernement. L'augmentation plus nette des budgets de fonctionnement prévue dans le cadre de la politique de l'État en accord avec ses partenaires est confirmée par les prévisions pour les années 2004 et 2005. Après de nets progrès observés entre les années 2001 et 2002, les taux d'exécution des budgets des ministères sociaux sont de nouveau légèrement en baisse (-5% pour l'éducation et -7% pour la santé).

	2002	2003		2004		2005	
	Allocation	Allocation	Ecart (%)	Allocation	Ecart (%)	Allocation	Ecart (%)
Budget Général de l'Etat	477,609	489,150	2,42	546,538	11,73	549,739	0,59
PIB Nominal	1895,4	2040,3	7,64	2232	9,40	2449,3	9,74
Budget Education	77,58	86,94	12,06	108,21	24,47	123,76	14,38
Fonctionnement	54,31	64,20	18,22	82,13	27,93	91,54	11,45
Investissement	23,28	22,74	-2,32	26,07	14,68	32,23	23,59
<i>Invest intérieurs</i>	11,38	12,13	6,59	13,43	10,80	17,86	32,94
<i>Invest extérieurs</i>	11,90	10,61	-10,83	12,64	19,12	14,37	13,66
<i>Part dans BGE (%)</i>	16,24	17,77	1,53	19,80	2,03	22,51	2,71
<i>Part dans PIB (%)</i>	4,09	4,26	0,17	4,85	0,59	5,05	0,21
<i>Taux d'exécution (%)</i>	99,00	94,00	-5,00	-	-	-	-
Budget Santé Publique	35,62	39,47	10,81	45,60	15,53	51,56	13,07
Fonctionnement	18,10	23,43	29,43	28,12	20,02	31,23	11,07
Investissement	17,52	16,04	-8,42	17,48	8,96	20,33	16,30
<i>Invest intérieurs</i>	9,52	8,62	-9,47	9,38	8,90	12,61	34,43
<i>Invest extérieurs</i>	8,00	7,43	-7,17	8,10	9,03	7,72	-4,70
<i>Part dans BGE (%)</i>	7,46	8,07	0,61	8,34	0,27	9,38	1,04
<i>Part dans PIB (%)</i>	1,88	1,93	0,06	2,04	0,11	2,11	0,06
<i>Taux d'exécution (%)</i>	87,50	80,50	-7,00	-	-	-	-

Source : CDMT 2004

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

4.1. SECTEURS DE CONCENTRATION

4.1.1. Transports

a) Résultats

L'objectif spécifique de l'appui communautaire dans le secteur des infrastructures de transport des 7^{ème} et 8^{ème} FED est double : participer activement au suivi et à la mise en oeuvre de la stratégie sectorielle définie par le Gouvernement, et soutenir la croissance économique par des interventions directes sur l'environnement physique et par des actions visant la pérennisation des investissements.

Ainsi, l'aide communautaire a été orientée de manière à financer des programmes consacrés :

- à la réhabilitation et à l'entretien périodique des infrastructures routières bitumées, et à la mise en place d'une assistance technique au MTPT ;
La maintenance et l'entretien des infrastructures routières bitumées existantes ont été remplacés par des travaux de réhabilitation. La mise sur pied d'un véritable entretien périodique programmé et réalisé avant que les infrastructures ne soient trop dégradées se met difficilement en place même si le Fonds Routier dispose de moyens croissants, certes encore insuffisants .
- à la construction de routes bitumées en fonction de priorités dictées par les nécessités économiques.
Les travaux d'amélioration de la route Seme-Porto Novo ont été réceptionnés définitivement en juillet 2003. Les travaux de bitumage de la route Natitingou-Porga et de l'accès et de la traversée de Cotonou se sont poursuivis en 2003 conformément au planning prévu. Les réceptions provisoires de ces travaux auront lieu en 2004.
- et à la réhabilitation et à l'entretien de routes de desserte locale (rurale et urbaine) en fonction des impératifs sociaux (lutte contre la pauvreté, désenclavement de zones défavorisées, ...).
Les travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales dans les départements du Zou et du Borgou ont démarré début 2003. Le projet d'amélioration de la voirie de la ville de Parakou est entré dans sa phase opérationnelle. La fin d'exécution est prévue pour 2004.

L'appui communautaire défini dans le DSC et le PIN 9^{ème} FED s'inscrit dans la continuité des appuis communautaires précédents et a plus particulièrement ciblé la poursuite des 4 objectifs spécifiques suivants :

- ⇒ La dynamisation des relations économiques et sociales entre les régions et avec l'étranger ;
- ⇒ L'efficacité de la prise en charge de l'entretien périodique du réseau par le Fonds Routier ;
- ⇒ Le désenclavement d'une partie des populations rurales ;
- ⇒ L'amélioration des conditions économiques et sociales en milieu urbain ;

Ainsi, l'appui au titre du 9^{ème} FED a été orienté de manière à financer des programmes consacrés :

- à la construction de routes bitumées en fonction de priorités dictées par les nécessités économiques (aménagement des routes Godomey- Calavi et Banikoara-Kandi) ;
Les appels d'offres restreints relatifs aux études de ces deux projets seront lancés au début du mois de janvier 2004.

- à l'entretien périodique des infrastructures routières du réseau classé et à la mise en place d'une assistance technique au MTPT ;
La Commission a décidé au dernier trimestre 2003 le financement, sous forme d'appui budgétaire au Fonds Routier, d'un projet d'un montant total de 25 Millions d'euros.
- à la réhabilitation et à l'entretien de routes rurales de desserte locale ;
10 millions d'euros ont été provisionnés sur les ressources du 9^{ème} FED pour financer un programme qui sera défini après l'évaluation de celui en cours actuellement sur les ressources du 8^{ème} FED.
- à l'exécution de travaux de pavage de voirie urbaine, et d'assainissement d'une importante zone de la ville de Cotonou ;
La Commission a décidé au dernier trimestre 2003 le financement, sous forme d'appui budgétaire au MEHU, d'un projet de pavage d'un montant total de 30 Millions d'euros. Les études préalables à la Décision de financement et à l'exécution des travaux d'assainissement de la zone des bassins (XX) et (AA) de Cotonou ont démarré fin novembre 2003 et devraient s'achever fin décembre 2004 (délai d'études : 13 mois).

Pour la mise en œuvre du programme communautaire, le Gouvernement s'est engagé à prendre huit mesures principales :

- (1) mener à bien la révision /actualisation de la stratégie sectorielle des Transports ;
Suite à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle des transports pour la période 1997-2001, le MTPT a produit un document de stratégie sectorielle des transports portant sur la période 2004-2008. Ce document, qui a fait l'objet de concertation avec les trois partenaires intéressés dans le secteur (UE, BOAD et BM), devra être revu par le MTPT afin d'intégrer certaines recommandations de l'étude et de parfaire sa mise en cohérence avec le DSRP.
- (2) développer une stratégie de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales intégrant et visant à appuyer le processus de décentralisation ;
Le développement du processus de décentralisation de la réhabilitation et de l'entretien des pistes rurales se réalise progressivement.
- (3) renforcer le programme d'entretien (courant et périodique) des infrastructures routières, financé par le Fonds Routier ;
Les ressources du Fonds Routier ont régulièrement augmenté grâce à la mise en place de postes de péage et à la hausse des recettes sur les carburants. De 5,1 millions € en 1996 le budget pour l'année 2004, qui intègre la dotation budgétaire annuelle prévu sur le projet 9^{ème} FED, est équilibré en recettes et dépenses à plus de 23 millions €. Le niveau de recettes du Fonds routier devrait augmenter au cours des prochaines années au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux postes de péage routier.
- (4) poursuivre et renforcer les réformes permettant la participation du secteur privé à la gestion des infrastructures et la participation des usagers à l'entretien ;
Les activités d'entretien courant du réseau routier bitumé ont progressivement été transférées au secteur privé en plafonnant à 1 milliard F CFA les dépenses en régie. Le tissu des PME nationales en mesure d'effectuer ce genre de travaux s'est également étoffé.
- (5) supprimer les entraves à la circulation (barrages et contrôles routiers non justifiés) ;

L'élimination des barrières à la libre circulation à l'intérieur du pays constitue un problème ardu qui n'a pas encore réellement trouvé de solutions pratiques. L'organisation actuelle des contrôles routiers des marchandises en transit, notamment au niveau du poste Sèmè/Kraké Plage sur la frontière Bénin-Nigéria, ne respecte pas les dispositions des Conventions de la CEDEAO.

Au niveau régional, à l'initiative de la CEDEAO et de l'UEMOA, s'est tenu à Accra en novembre 2003 un atelier de validation du programme régional de facilitation des transports et transit routiers inter états de l'Afrique de l'Ouest.

Au niveau national, un comité national de facilitation des transports a été créé et un atelier sur ce thème sera organisé avec les principaux acteurs concernés fin janvier 2004.

- (6) faire respecter les règles de circulation et les contrôles en particulier aux points de péage/pesage (charge à l'essieu, état des véhicules, pollution) ;

Après la mise en place en 1998 du premier poste de péage/pesage, et d'un second en janvier 2003, le Gouvernement du Bénin envisage la mise en oeuvre d'un programme de construction et d'exploitation de cinq nouvelles gares de péage, dont trois équipées d'une station de pesage. Deux devraient être fonctionnelles à partir de janvier 2005.

- (7) développer une stratégie de lutte contre la pollution en ville liée à la circulation ;

Un programme initié par le MEHU comporte trois volets : la formation des mécaniciens pour le réglage des moteurs ; le contrôle technique des gaz d'échappement ; la répression par le paiement d'amendes.

- (8) développer un programme de sécurité routière.

Aucune avancée significative n'est constatée concernant cet aspect.

Le cadre d'intervention du DSC du 9^{ème} FED et les indicateurs de suivi ont été révisés lors de la revue opérationnelle 2003. En outre, le PIN 9^{ème} FED prévoit d'apporter un appui institutionnel au MTPT. La finalisation de l'identification des indicateurs de performance et d'impact et la détermination de leur cible et du mécanisme de leur mesure pourrait être un des objectifs de cet appui, jugé nécessaire par le Gouvernement et l'ensemble des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur des Transports.

b) Progrès réalisés dans les Activités

Les clôtures des Projets et contrats concernant le secteur des Transports, effectuées au cours de la seule année 2003, ont permis de dégager un reliquat de € 1,645 millions sur les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED.

Les progrès et activités décrites ci-après portent sur les projets spécifiques en cours d'exécution ou d'achèvement. Les avancées réalisées en 2003 dans le secteur des Transports en terme d'engagements et de paiements sont présentées en annexe du présent.

- 7 ACP BEN 044 / 7 ACP RPR 497 - Travaux d'amélioration de la route Sèmè - Porto-Novo - 17,5 millions d'Euros

Suite aux dégradations apparues sur le premier tronçon du projet, le revêtement a été repris début 2002 par l'entreprise sous-traitante (COLAS) sur financement de sa compagnie d'assurances. La réception définitive de ces travaux supplémentaires a été prononcée le 15 juillet 2003 et le projet a été clôturé en octobre 2003.

- 7 ACP BEN 060/061/062 - Amélioration de la voirie dans le cadre du développement municipal de la ville de Parakou - 6 millions d'Euros

- Travaux de pavage

Les travaux de pavage, ont effectivement démarré en janvier 2003 et se sont déroulés au cours de l'année. Ces travaux, qui accusent du retard, devraient être réceptionnés au courant du premier trimestre 2004. La gestion du volet « travaux de pavage » est confiée à l'AGETUR, qui assume le rôle de « Maîtrise d'ouvrage déléguée ». La date de fin de cette composante est fixée au 14 avril 2004.

- Travaux de bitumage

Suite à l'annulation de l'appel d'offres lancé en novembre 2002, à cause du dépassement par toutes les offres du budget disponible dans la rubrique «travaux» de la Convention de Financement, des négociations de gré à gré, sur base d'un projet réduit, ont été entamées avec les firmes soumissionnaires. En parallèle, une demande de réaménagement budgétaire de la Convention de Financement a été introduite en janvier 2003.

Un marché de gré à gré de travaux de bitumage d'environ 3 millions d'euros, correspondant au budget disponible dans la rubrique «travaux» de l'avenant n°2 à la Convention de Financement, en cours d'approbation, a été négocié en avril 2003. L'avenant n°2 a été approuvé et signé le 28 août 2003 et le marché de travaux a été signé le 26 septembre 2003.

Les travaux ont démarré début octobre 2003 et se déroulent sans difficulté majeure, la fin d'exécution des travaux est prévue pour août 2004. La Convention ne couvrant pas la période de garantie de ces travaux, un avenant à la CF, reportant au 31/12/2005 la date limite initiale de fin de la Convention de Financement (31/12/2004) devrait être approuvé en 2004.

- Etudes et Assistance Technique

Le volet AT à la Mairie de Parakou est assuré par le bureau Hydea depuis octobre 2001. Un avenant n°3, portant prolongation jusqu'au 15 mai 2004 de la mission d'AT, a été signé en juillet 2003 afin de tenir compte du retard dans le démarrage des travaux de bitumage provoqué par le délai d'approbation de l'avenant n°2 à la Convention de Financement.

La fin du chantier de travaux de bitumage étant programmée pour août 2004 et les ressources financières de l'avenant à la Convention de Financement étant totalement épuisées, il sera proposé en 2004 d'augmenter les crédits de la rubrique « Etudes, Appui et Contrôles » de la Convention afin de permettre la poursuite de la mission de contrôle jusqu'au mois d'août 2004.

- Evaluation

Une évaluation de ce projet sera effectuée au cours du dernier trimestre 2004. Il y a lieu de souligner que ce projet a fait l'objet d'une mission de monitoring externe en novembre 2003.

- 7 ACP BEN 068 - Appui à la réalisation des études techniques pour la mise en œuvre du 9^{ème} FED dans le domaine des infrastructures - 2 millions d'euros.

L'objectif de ce projet, dont la Convention de Financement a été signée le 31 décembre 2002, est de réaliser les études nécessaires au montage des Conventions de Financement et au lancement des appels d'offres relatifs aux travaux d'infrastructures prévus dans le PIN 9^{ème} FED. Les résultats attendus de ce projet sont les suivants :

- a. réalisation des études d'identification et de faisabilité socio-économique visant à monter les Conventions de Financement et à préparer les dossiers d'appel d'offres des projets routiers,
- b. réalisation de l'étude d'identification et de faisabilité socio-économique visant à monter la Convention de Financement et à préparer les dossiers d'appel d'offres relatif au projet d'assainissement des bassins XX et AA de la ville de Cotonou,
- c. réalisation d'une étude visant respectivement à définir un appui budgétaire au Fonds Routier et à monter la Convention de Financement relative à ce projet,
- d. réalisation d'une étude permettant de définir un appui budgétaire pour des Travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'Oeuvre et à monter la Convention de Financement relative à ce projet.

Concernant le point a), au cours de l'année 2003 deux DAOR pour les études des aménagements des routes Godomey-Calavi et Banikoara-Kandi ont été préparés et finalisés en décembre 2003. Le retard accusé dans leur finalisation était lié à la définition par l'ON du régime fiscal et douanier applicable aux marchés FED.

Concernant le point b), suite à un appel d'offres restreint, un marché relatif aux études techniques des travaux d'assainissement des bassins (AA) et (XX) a été signé avec le bureau d'études IGIP mbh en octobre 2003. Le délai d'exécution et le montant de ce marché sont respectivement de 13 mois et d'environ 590.000 euros. Les prestations ont démarré fin novembre 2003.

Enfin, concernant les points c) et d), les deux études ont été réalisées. Le projet « Appui à la réalisation de travaux urbains de voirie et d'assainissement » (30 M€) a reçu un avis favorable du Comité du FED en octobre 2003. Le projet « Appui à l'entretien périodique du réseau routier classé » (25 M€) a reçu un avis favorable du Comité du FED en novembre 2003. Les deux Conventions de Financement seront signées début 2004.

- 8 ACP BEN 009 – Entretien périodique des infrastructures routières bitumées - 44 millions d'euros.

Ce projet consiste à réaliser l'entretien périodique de 493 km de l'axe routier Nord-Sud du Bénin (Bohicon – Dassa – Savalou et Dassa – Savè – Parakou – Beroubouay) et de la route entre Porto-Novo et la frontière nigériane (à Igolo). Suite aux résultats de l'appel d'offre et en raison des coûts plus élevés que prévus pour les travaux (dus en grande partie à la hausse des produits pétroliers), la Convention de Financement, d'un montant initial de € 38 millions, a été portée à € 44 millions en février 2001.

Compte tenu de la forte croissance du trafic (+46 % entre 1998 et 2001), l'Administration a été amenée à reconsidérer les hypothèses retenues lors de l'étude pour le dimensionnement des structures de chaussée et à revoir à la hausse les épaisseurs de renforcement. Ces adaptations, formalisées en 2003 par avenant aux marchés de travaux, ont nécessité la mobilisation de quantités importantes de matériaux supplémentaires et provoqué un allongement des délais d'exécution des travaux, ainsi que des coûts additionnels supportés par le budget national en l'absence de fonds encore disponibles sur la Convention de Financement.

En août 2003, une demande d'avenant n°2 à la Convention de Financement, ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution du Projet (du 30/06/2004 au 31/12/2005) a été introduite auprès de la CE.

Dans le cadre de cette CF, une AT à la Direction des Grands Projets Routiers (DGPR) a également été mise en place le 18/06/2001 pour une durée initiale de 24 mois, qui a été étendue à 12 mois supplémentaires.

- 8 ACP BEN 010 / 8 ACP ROC 015 – Aménagement et bitumage de la route Natitingou-Porga – 27,5 millions d’euros

En 2003 le projet a été actualisé car certains travaux (passage de gorges et travaux d’assainissement) avaient été sous-estimés. Comme dans le cas du projet n°8ACP BEN 009, deux avenants au marché de travaux (financement FED et financement ressources nationales), ont été signés fin 2003. Cependant la traversée de la ville de Tanguiéta (3 km), ne pourra pas être aménagée dans le cadre de ce projet faute de disponibilités financières. Des solutions alternatives d’aménagement de cette section seront envisagées courant 2004.

En mars 2003, un avenant n°2 à la Convention de Financement, prolongeant de 18 mois le délai d’exécution du Projet a été approuvé.

- 8 ACP BEN 014 / 7 ACP BEN 063 – Aménagement des voies d’accès et de traversées de Cotonou - 22, 8 millions d’euros.

Ce projet consiste en la remise en état et en l’amélioration de 7,6 km de voies urbaines de l’entrée Ouest de Cotonou. Il comporte deux volets : des travaux routiers et des déplacements de réseaux d’eau, d’électricité et de téléphone. Ce second volet est financé par un prêt de la BOAD et l’intervention du budget national.

Suite aux résultats de l’appel d’offres travaux, le plafond de la Convention de Financement a dû être porté à € 22,8 millions. Les travaux sont en cours depuis le 15 juillet 2002.

Au cours du second semestre 2003, la finalisation des ajustements des dossiers d’exécution rendus nécessaires (sous-estimation dans les assainissements, dans les purges et donc dans les terrassements, faiblesse de la signalisation, modification du profil en travers) a fait apparaître un besoin en ressources additionnelles de l’ordre de 4 millions d’euros, soit 12 % du montant du marché de base.

Un avenant n°1 au marché, d’un montant total de l’ordre de 2 millions d’euros et mobilisant les disponibilités financières restantes du projet (FED et BOAD) permettra de couvrir la réalisation de l’ensemble des voies principales, d’une grande partie des contre-allées, ainsi que de la totalité des déplacements de réseau. Cet avenant n°1 devrait être signé au cours du premier trimestre 2004. La fin de l’exécution des travaux est prévue pour mai 2004.

L’aménagement de contre-allées sur certaines sections et la mise en place de feux de signalisation sont différés dans l’attente d’un financement complémentaire. Le Gouvernement envisage déjà de financer ces travaux sur ressources complémentaires nationales.

Ce projet a fait l’objet d’une mission de monitoring externe en novembre 2003.

- 8 ACP BEN 031- Réhabilitation et entretien des pistes rurales dans les départements du Zou, Collines et du Borgou Alibori - 8,5 millions d’euros

Le projet est complémentaire à un projet similaire financé par l’Agence Française de Développement. Il consiste à rétablir la circulation sur 700 km de pistes et à en assurer l’entretien de façon continue. Il s’appuie sur des structures locales (Union des Producteurs de Coton) en attendant d’être confié aux nouvelles Communes. Le projet participe à hauteur de 85% dans le

financement des travaux de réhabilitation, les 15 % restant, ainsi que la totalité de l'entretien étant supportés par les bénéficiaires.

Au cours de l'année 2003, deux AOR ont été lancés afin de contracter les assistances techniques chargées d'appuyer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Projet. Les travaux de réhabilitation des pistes de la première tranche ont démarrés, tandis que ceux de la deuxième tranche, sont différés en raison de la définition d'un régime fiscal et douanier applicable aux marchés de travaux financés sur le FED conforme à l'article 308 de la Convention de Lomé.

- 8 ACP BEN 034 - Expertise sur l'application des articles 308 et 309 de la Convention de Lomé - 0,08 millions d'euros

Suite à une réclamation de l'entreprise Mota & C, une expertise a été mise en place pour vérifier la réalité et la cohérence de l'application de l'article 308 de la Convention de Lomé IV bis, dans le cadre des exonérations accordées par le Bénin aux marchés financés sur aide extérieure.

Suite à cette expertise et après concertation de la Commission européenne, l'ON a complété fin 2003, par une nouvelle note explicative, les dispositions du régime fiscal et douanier applicable aux marchés de services et de fournitures financés sur fonds FED, dans le respect de l'article 308.

Concernant les marchés de travaux, une Commission spécifique a été chargée par l'ON de proposer un régime fiscal unique applicable à tous les projets sur financement extérieur. Cette Commission pourrait bénéficier d'un appui spécifique financé sur le FED.

- 9 ACP BEN 002 - Appui à la réalisation des travaux urbains de voirie et d'assainissement - 30 millions d'euros

Ce programme s'inscrit dans la poursuite des actions de Travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (TUHIMO) financées par les FED précédents. Il sera réalisé au travers d'un appui budgétaire au Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme sur la période 2004/2006. La première tranche annuelle fixe, d'un montant de € 13 millions, devrait être versée sur un compte du Trésor au cours du premier trimestre 2004. Les actions préalables à la mise en œuvre (programmation et études, élaboration du budget programme annuel, préparation des DAOs, passation de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Délégées) sont très bien engagées.

- 9 ACP BEN 003 - Appui à l'entretien périodique du réseau routier classé - 25 millions d'euros

Ce programme vise, au travers d'un appui budgétaire au MTPT, à renforcer la capacité financière du Fonds Routier pour la réalisation des travaux d'entretien périodique nécessaires au réseau routier classé. La première tranche annuelle fixe d'un montant de € 8 millions devrait être versée sur un compte du Trésor au cours du premier trimestre 2004. La majorité des actions préalables à la mise en œuvre (programmation et études, élaboration du budget programme annuel) sont bien engagées.

c) *Degré d'intégration des questions transversales*

« *Questions liées au Genre* »

Les questions de genre n'ont pas été spécifiquement ciblées dans le secteur de concentration « transports ». Des mesures particulières ont cependant été prises dans certains projets (les projets urbains comme celui de la route Cotonou – Porto Novo) afin de préserver les petits commerces qui naissent spontanément le long des routes et qui sont pour la plupart propriétés de femmes. Assurer le désenclavement et la mobilité des biens et des personnes a des effets induits importants pour l'accès

aux soins de santé, et pour la commercialisation des produits vivriers, qui bénéficient largement aux femmes. Le Gouvernement du Bénin, avec le concours du Danemark, a prévu en 2004 d'établir un plan d'action « Genre - Secteur des Transports » ; ceci correspond notamment à une préoccupation des ANE exprimée lors de la préparation du présent rapport.

« Protection de l'Environnement »

La loi béninoise oblige à réaliser une étude d'impact environnemental préalable au lancement de tout projet d'infrastructure, y compris des projets routiers. Une Cellule environnementale au sein du MTPT est associée au suivi du montage et à l'exécution des travaux. Elle veille au respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement.

La prise en compte des aspects environnementaux a été renforcée. L'Agence Béninoise pour l'Environnement a notamment publié un « Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets de construction de routes » qui a servi de référence pour les projets routiers du 8^{ème} FED et continuera à l'être pour ceux du 9^{ème} FED.

« Développement institutionnel et renforcement des capacités »

La CE apporte depuis 2001 un appui au MTPT, par le biais d'une Assistance Technique à la Direction des Grands Projets Routiers plus particulièrement en charge de l'appui à la mise en œuvre des projets financés par le FED. Les leçons tirées de ce programme d'AT font ressortir le besoin d'étendre ses objectifs à un appui plus large au MTPT, pour améliorer la qualité de l'ensemble des étapes du cycle des projets.

Aussi, sur les ressources du 9^{ème} FED, il est prévu :

⇒ un programme spécifique d'appui institutionnel au MTPT en cours de définition qui comprendra trois volets principaux :

- Un appui en AT long terme (3 ans) en fournissant un expert qui sera chargé d'assister le MTPT dans la coordination de l'ensemble des activités liées à la réalisation des ses objectifs institutionnels.
- Un appui d'expertise ponctuelle avec la mise à disposition de moyens financiers permettant de réaliser des études, et notamment celle concernant la finalisation de l'identification des indicateurs de performance et d'impact sectoriels et la détermination de leur situation de référence et du mécanisme de leur mesure.
- Un appui au niveau de la formation qui dépendra directement des besoins identifiés par l'expert ponctuel et par des études complémentaires.

⇒ Un appui en AT long terme (3 ans) en fournissant un expert chargé d'assister le MTPT dans le développement d'une base de données routières plus complète, ainsi que dans son exploitation afin d'en tirer les éléments nécessaires à une programmation plus cohérente et à la préparation des budgets annuels et pluriannuels.

4.1.2. Santé

a) Résultats

L'aide de la CE au secteur de la santé, basée sur un dialogue politique permanent et un suivi régulier de la performance du secteur, s'articule autour de 4 axes principaux :

- Amélioration de la qualité des soins et de l'accès aux soins notamment pour les plus démunis ;
- Poursuite de l'appui à la mise en place et au bon fonctionnement des infrastructures sanitaires de base dans le cadre de la mise en œuvre des zones sanitaires ;

- Renforcement du partenariat avec le secteur privé pour assurer la complémentarité avec le secteur public ;
- Amélioration de l'environnement et du cadre de vie des populations.

Les objectifs et axes d'intervention de la CE dans ce secteur sont cohérents avec la politique sanitaire nationale, dont le nouveau cadre a été finalisé en décembre 2002, avec l'approbation du document de « Politiques et Stratégies Nationales du Secteur Santé 2002-2006 » (PSNSS) dont les axes sont :

- Améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et des services de santé ;
- Améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé ;
- Améliorer la prise en charge des populations pauvres et indigentes.

L'année 2003 est la première année de mise en œuvre des PSNSS. Cependant, le plan global d'opérationnalisation de ces politiques n'existe pas encore, seuls deux documents ont été validés fin 2003 : le Budget Programme 2004 et le CDMT 2004-2006. En outre, le document présentant les mécanismes de programmation et de suivi-évaluation du secteur santé indispensable pour atteindre le point d'achèvement pour l'accès aux ressources PPTE présenté aux partenaires a été finalisé en mars 2003.

Dans le CDMT élaboré pour les années 2004, 2005 et 2006, le Ministère de la Santé Publique (MSP) a pointé certains des principaux problèmes auxquels le secteur est confronté : la faiblesse tendancielle de la fréquentation des centres de santé (dont le taux stagne à 35 %), la persistance du manque de ressources humaines qualifiées et sa répartition sur le territoire, l'insuffisance de coordination du MSP avec les acteurs nationaux et avec ses partenaires.

L'élaboration de ces budgets programmes montre que l'exercice nécessite des améliorations, notamment la prise en compte des objectifs et priorités retenus qui doivent mieux être reflétés dans ces documents. En outre, il faudra faire correspondre les objectifs fixés, les stratégies, et les principales activités avec les indicateurs de performance. Les travaux sur les indicateurs et les statistiques ont été approfondis au cours de l'année, notamment avec l'appui de la CE. Dans cette optique, il est clair que l'évaluation de la performance du secteur qui reste pour 2003 encore superficielle, devrait être à l'avenir de meilleure qualité. Des recommandations ont été faites dans ce sens fin 2003 par les principaux partenaires du secteur impliqués dans l'appui budgétaire (Banque Mondiale et Commission européenne).

En matière de coordination, le MSP s'est engagé à organiser régulièrement des réunions de concertation avec les partenaires et les différents intervenants dans le secteur et à mettre en place des mécanismes de suivi/évaluation réguliers, afin d'optimiser les résultats attendus de la mise en œuvre de la politique sanitaire. Au cours de l'année 2003, deux réunions ont été organisées par le MSP avec les partenaires au développement afin d'examiner la mise en œuvre des programmes. La coordination du MSP avec les partenaires est facilitée par une coordination entre partenaires, dont la CE est chef de file depuis 1995. Ce travail de dialogue semble plus que jamais nécessaire dans le cadre politique et stratégique du secteur, notamment de la lutte contre la pauvreté et des appuis budgétaires, dont celui de la Commission européenne.

D'autres chantiers importants pour le développement du secteur ont été lancés en 2003 dont principalement celui des ressources humaines, de la décentralisation et du financement du secteur.

La réflexion sur les Ressources Humaines s'est concrétisée par l'élaboration d'un projet de document de Politique de Gestion des Ressources Humaines 2003-2006. Elle s'est axée notamment dans les domaines spécifiques de la formation, de la contractualisation de la déconcentration et de la

mise en place d'un environnement de travail favorable à la performance. Le document de politique nécessite quelques approfondissements et sa traduction en une stratégie opérationnelle pour en définir les modalités de mise en œuvre, les préalables et les coûts. Il devrait être soumis aux partenaires pour validation en 2004

L'avancement de l'axe relatif à la réorganisation de la base sanitaire et au renforcement de la couverture sanitaire, notamment des aspects liés à la décentralisation, a été marqué par la mise en place par le MSP du dispositif institutionnel en charge de la mise en œuvre des recommandations du « Forum National sur le Secteur Santé et la Décentralisation » d'avril 2002. Cependant, fin 2003, ce dispositif n'était pas encore opérationnel. Les travaux devraient être lancés début 2004. Ces avancées dans le cadre des politiques de développement du secteur et de la stratégie de la Commission européenne sont l'objet d'un suivi attentif de la coopération dans le secteur santé, et particulièrement dans le cadre du programme d'appui au secteur financé par le 8^{ème} FED ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre du DRSP appuyée par l'appui budgétaire non ciblé (voir 4.1.3).

Malgré ce suivi rapproché, la mise en oeuvre de l'aide communautaire a accusé un retard certain par rapport aux autres secteurs d'intervention. Un effort de la part du MSP est nécessaire pour rattraper ce retard.

b) Activités

- 7 ACP BEN 009 Appui à la politique sanitaire - 11,846 millions d'euros

L'acquisition des équipements médico-techniques et la construction/réhabilitation des infrastructures sanitaires constituent les deux derniers volets en cours d'exécution de ce programme en 2003.

Equipements médico-techniques

La réception provisoire des équipements médico-techniques des dispensaires a été prononcée en fin 2002. Après leur marquage ces équipements ont été acheminés dans les centres de santé des départements du sud, selon le plan de répartition. La réception définitive de ces équipements a été prononcée en décembre 2003.

Infrastructures sanitaires

Les travaux de construction/réhabilitation de centres de santé dans les départements de l'Atlantique, du Mono et de l'Ouémé ont été confiés en mars 2002 à deux entreprises béninoise et togolaise après appel d'offres. A l'exception du lot de l'hôpital de zone de Sakété achevé en avril 2003, les réceptions provisoires des travaux des autres lots ont été prononcées fin 2002.

En décembre 2003, les pré-visites de réception définitive ont été faites par le maître d'œuvre. Comme lors de l'exécution, les entreprises tardent à corriger les insuffisances relevées lors des pré-visites en raison de leurs faibles capacités de gestion matérielle et financière.

En 2004, le MSP devra prioritairement rendre ces infrastructures fonctionnelles (ressources humaines, équipements). La DCE et l'ON y seront particulièrement attentifs et devraient lancer l'évaluation globale du programme.

- 8 ACP BEN 27 - Programme d'appui au secteur de la santé : 10,2 millions d'euros

La mise en œuvre du programme d'appui au secteur de la santé 8^{ème} FED prévue pour cinq ans, est placée sous la responsabilité du MSP, avec l'appui d'une assistance technique pluridisciplinaire de deux années, correspondant à la 1^{ère} phase du programme.

Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des programmes 7^{ème} FED notamment en matière de renforcement de la pyramide sanitaire de la zone Sud. Les objectifs du programme sont d'une part d'améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et services de santé et, d'autre part d'améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé. Les deux axes d'intervention définis sont l'appui institutionnel à la décentralisation des services de santé et le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé.

La mise en place de l'Assistance Technique (AT), d'abord envisagée pour le premier trimestre 2003, n'a été réalisée qu'en novembre 2003. L'appel d'offres restreint a été annulé pour vice de procédure en octobre 2002 et relancé en janvier 2003. Le bureau d'études SOFRECO a été désigné attributaire du marché de services en juillet 2003. La mobilisation de l'équipe d'AT a en outre été retardée en raison du remplacement du Chef de Mission, en octobre 2003. La mission d'assistance technique devra présenter un rapport « état des lieux », et un plan d'action au cours du 1^{er} trimestre 2004, en conclusion de la phase de démarrage.

- Audits du secteur santé

Mission d'audits comptables et financiers du budget du Ministère de la Santé Publique Exercices 2000 et 2001, du CNHU de Cotonou et des CHD Atacora, Borgou et Mono Exercice 2001

Dans le cadre de sa stratégie d'appui aux réformes entreprises par le Gouvernement béninois, la Commission européenne a approuvé et signé deux programmes spécifiques¹ d'appui (PAS III et PARE 2001) mis en œuvre sous forme d'appui budgétaire, décrits au point 4.1.3.

La Convention de Financement du PAS III prévoit, à l'instar des programmes précédents, la réalisation d'audits, notamment dans le secteur prioritaire de la santé. Dans le cadre du PARE 2001, les dispositions de la Convention de Financement précisent que le niveau d'engagement et d'exécution des dépenses prioritaires et le respect des procédures budgétaires seront régulièrement suivis par des audits externes.

L'objectif de la réalisation de ces audits prévus par ces deux Conventions de Financement est de justifier l'aide budgétaire européenne par la vérification des dépenses budgétaires prioritaires équivalentes aux appuis apportés, et surtout sur la bonne exécution de ces dépenses, en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Bénin.

La mission d'audit a été mobilisée par consultation restreinte de cabinets de la sous-région début avril 2003. Le dépouillement et l'analyse des offres ont été réalisés en juin. La notification aux soumissionnaires du résultat d'évaluation des offres a été faite début octobre. Le marché de service a été notifié au Cabinet BENAUDIT le 29 décembre. Son exécution devrait commencer début 2004 et le 1^{er} rapport provisoire devrait être soumis à la fin du 1^{er} semestre.

¹ Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel (PAS III 1999-2000); Programme d'Appui aux Réformes Economique 2001 (PARE 2001).

Les résultats de ces audits permettront non seulement de vérifier la conformité de l'exécution de l'appui budgétaire passé, mais plus largement de fournir des éléments précis quant à la gestion et l'exécution des fonds publics dans le secteur de la santé qui sont importants pour la mise en œuvre du programme 8^{ème} FED (8 ACP BEN 27) et dans le cadre de l'Appui Budgétaire Conjoint 2004 – 2006 (voir 4.1.3).

- Assainissement des Bassins XX et AA de Cotonou :

Les études relatives au projet d'assainissement des bassins XX et AA de Cotonou ont démarré et sont décrits au point 4.1.1.

c) Degré d'intégration des questions transversales

Les déchets biomédicaux étant généralement traités dans les formations sanitaires au même titre que les ordures ménagères, l'appui apporté au secteur en terme de construction/réhabilitation réalisée au niveau des normes sanitaires permet d'améliorer cette situation. Par ailleurs, l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement inscrite d'une part dans le programme d'activités du MSP et d'autre part dans la programmation du 9^{ème} FED, doit amener à moyen terme à une amélioration de la situation environnementale des populations.

Le niveau de pauvreté, l'habitude de recourir à la médecine traditionnelle, les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes dans l'accès aux soins de santé et la non-prise en compte par le personnel médical et les cadres du MSP des besoins réels exprimés par les populations constituent des problèmes auxquels la politique sanitaire nationale doit répondre. Les communautés locales interviennent peu à peu dans la gestion financière des formations sanitaires et dans la planification sanitaire. Cette participation doit aboutir à améliorer sensiblement l'acceptabilité sociale et culturelle des services de santé.

Par ailleurs, la consultation des ANE lors de la préparation de ce rapport a permis de relever leurs préoccupations : diffusion plus large du document de Politique sanitaire et consultation systématique de ces acteurs pour le suivi de sa mise en œuvre. Ces préoccupations semblent rejoindre celles du MSP qui a associé certains acteurs du secteur privé aux ateliers de définition de la politique sectorielle. Une attention particulière devra en outre être portée par les partenaires et le MSP sur la pratique croissante d'une médecine à deux vitesses pratiquée par certains médecins du service public qui exercent en parallèle dans des cabinets privés. Cette pratique accentue les inégalités des populations dans l'accès aux soins.

4.1.3 Appui aux politiques macroéconomiques

a) Résultats

Les objectifs spécifiques de l'appui communautaire dans le secteur macroéconomique des 7^{ème} et 8^{ème} FED consistent (i) en l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de santé primaire ; (ii) en l'amélioration des conditions de vie et du revenu des plus démunis et à la lutte contre la pauvreté ; (iii) en l'amélioration de l'environnement du secteur privé par la résorption des arriérés de paiement intérieurs ; et (iv) en l'accélération de l'intégration économique régionale dans le cadre de l'UEMOA.

Ainsi les programmes en cours en 2003 (le Programme d'appui à l'ajustement structurel - PAS III – 1999/2000 et le Programme d'Appui aux Réformes Economiques 2001 – PARE 2001) s'insèrent dans la stratégie du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté et la réforme de la gestion des finances publiques, surtout dans le cadre de la démarche PERAC (Public Expenditure Reform

Adjustment Credit). De plus le programme PARI II, axe 3, prévoit un appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel.

Pour évaluer les performances des programmes, un accent particulier a été mis sur le développement et le suivi d'indicateurs de résultat dans les secteurs sociaux et la gestion des finances publiques, ainsi que sur la réalisation d'audits et de revues sectorielles.

Une évaluation de la deuxième tranche du programme PARE 2001, intitulée « prime de performance » portait sur les éléments suivants :

(a) les résultats de l'évaluation de la première année de la FCRP du FMI ;
(b) des résultats mesurés par les indicateurs suivants : (i) la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, y inclus « la définition d'indicateurs pertinents et réalistes »
(ii) la qualité de la gestion des finances publiques, (iii) l'impact des actions du Gouvernement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette évaluation a conclu que les critères pour la partie (a) étaient totalement satisfaits, ceux pour la partie (b) seulement partiellement, et a surtout relevé des insuffisances quant au faible impact des actions du Gouvernement dans le secteur de santé. Elle a aussi permis de mettre à jour des problèmes méthodologiques et d'analyse de certains indicateurs, dans les domaines des Finances Publiques, de la Santé et de l'Education.

Ces problèmes montrent la complexité de l'approche de l'appui budgétaire lié aux résultats. Ils indiquent la nécessité d'une réflexion approfondie et concertée continue sur le choix d'indicateurs pertinents, ainsi qu'un travail sur la qualité de production de données statistiques.

Comme mentionnée plus haut (point 3.2.3) le Bénin continue à être un des membres les plus performants de l'UEMOA et a respecté tous les critères de performance en 2003. Néanmoins, comme c'est le cas pour tous les indicateurs de performances au niveau économique/social, les impacts de l'appui communautaire sont difficiles à distinguer des facteurs exogènes.

L'appui communautaire macro-économique défini dans le DSC et le PIN 9^{ème} FED s'inscrit dans la continuité des appuis communautaires précédents, en particulier dans le cadre du DSRP, des stratégies économiques et sociales soutenues par la réduction de la dette multilatérale et du programme de réforme budgétaire.

Les trois axes d'intervention sont :

1. Le soutien aux politiques macro-économiques créant les conditions de mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
2. Le soutien aux orientations sectorielles des dépenses publiques vers des objectifs sociaux et de réduction de la pauvreté dans un cadre concerté de dialogue et de suivi des performances des secteurs y compris des projets et programmes.
3. L'appui aux réformes visant à la structuration et au renforcement du système national des finances publiques visant à une plus grande efficacité de la dépense publique.

Sa mise en œuvre est faite par un appui budgétaire qui favorise la mise en place d'une coordination à tous les niveaux (conception, suivi, évaluation, missions conjointes...) entre les bailleurs de fonds pour assurer la cohérence et le respect des priorités politiques et sectorielles.

L'appui budgétaire prévu doit appuyer le Gouvernement béninois pour mettre en œuvre la SRP, en restant en cohérence avec les conditions de stabilité macroéconomique et financière, lui permettant de bénéficier de l'appui des Institutions de Bretton Woods (IBW) et d'assurer la prévisibilité d'octroi des fonds.

b) Activités

- 8 ACP BEN 012/013 - Programme d'appui à l'ajustement structurel – PAS III – 1999/2000 - 29,85 millions d'euros

Un second avenant à la Convention de Financement a été signé en septembre 2002, portant la date limite d'exécution au 30 septembre 2003 pour permettre d'entreprendre des audits et études.

Ainsi, en janvier 2003 une mission de formulation de projet de proposition de financement pour l'appui budgétaire pour le 9^{ème} FED, ainsi qu'une mission spécifique sur le choix et la définition d'indicateurs de performance ont été financées sur cette Convention.

Tous les décaissements de cette Convention ont été effectués fin 2003, et la convention a été clôturée. L'évaluation finale du programme est prévue début 2004.

- 8 ACP BEN 028/030 - Programme d'Appui aux Réformes Economiques 2001 – PARE 2001- 18,8 millions d'euros

Suite aux faiblesses d'impact et aux problèmes d'interprétation constatés dans l'évaluation de la deuxième tranche (« prime de performance ») des clarifications sur certains des indicateurs ont été demandées au Gouvernement en octobre 2002. Ces clarifications ont été données et évaluées par les services de la Commission européenne pendant le 1^{er} semestre 2003. La partie de la tranche qui n'était pas mise en cause, soit € 5,625 millions, avait été décaissée en octobre 2002 suite à une procédure d'habilitation exceptionnelle proposée par la Délégation. Suite aux clarifications données, une décision de décaisser € 2,79861 millions de la partie restante a été prise en juillet 2003 et les fonds ont été versés en septembre 2003.

Un avenant à la Convention de Financement a été signé en décembre 2002, reportant la date limite d'exécution au 31 décembre 2003, afin de permettre de financer les audits et études relatifs à la mise en œuvre de cette convention. Ainsi une étude d'identification d'un projet d'appui à l'Ordonnateur National et au Ministère des Finances et de l'Economie a été réalisée dans le courant de l'année.

- 8 ACP ROC 21/14 – Appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel dans le cadre du PARI II (axe 3) - 55 millions d'euros (UEMOA)

Après évaluation des efforts du gouvernement béninois pour approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA et pour respecter ses engagements au niveau macro-économique, le Bénin a été jugé éligible pour le décaissement de la deuxième tranche d'appui de € 1,5 millions, qui ont été versées en mai 2003.

- 9 ACP BEN 004 – Appui Budgétaire Conjoint pour la Réduction de la Pauvreté (ABC-RP) - 55 millions d'euros

La Délégation de la Commission européenne, les Ambassades Royale du Danemark et des Pays-Bas au Bénin et, depuis mi-2002, la Direction du Développement et de la Coopération Suisse ont entamé un travail commun d'appui budgétaire. Cette approche conjointe permettra d'appuyer le Gouvernement du Bénin dans la mise en œuvre de ses programmes de réformes économiques, structurelles et institutionnelles et de son programme de lutte contre la pauvreté (SRP).

Un protocole d'accord qui définit le cadre conjoint de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et les quatre partenaires a été signé le 23 novembre 2003. Il reste ouvert aux autres partenaires qui souhaitent s'inscrire dans la même approche.

Une proposition de financement de € 55 millions a été établie pour une mise en œuvre prévue sur la période 2004-2006. Les montants annuels d'appui budgétaire ont été définis pour assurer la cohérence des fonds d'appui avec les besoins de financement et le CDMT 2004-2006.

Le financement du programme ABC-RP a été décidé par la Commission européenne le 15 décembre 2003. Les conditions de décaissement de la 1^{ère} tranche fixe seront évaluées début 2004 et l'évaluation de la tranche variable de la première année aura lieu mi-2004, en coordination avec les autres partenaires.

Deux décaissements sont prévus par an, l'un en tranche fixe, l'autre en tranche variable. Les tranches fixes seront décaissées sur la base des conditions de stabilité macro-économique et financière remplies par le Gouvernement. Les tranches variables seront décaissées en fonction de la performance de certains secteurs en 2004 (santé, éducation et finances publiques) ; puis pour les années 2005 et 2006 sur la performance de la SRP. Les indicateurs pour ces tranches variables 2005 et 2006 seront définis au cours du premier semestre 2004.

c) Degré d'intégration des questions transversales

L'aspect genre a été inclus au niveau des indicateurs de performance (par exemple le nombre d'inscription des filles en classe de CI). Un appui institutionnel au Ministère des Finances et de l'Economie a été mis en œuvre en soutien aux politiques macro-économiques (voir 8 ACP BEN 004). Dans le programme 9 ACP BEN 004 une enveloppe de € 1,7 millions est réservée aux audits, revues, études et assistance technique. Par ailleurs, un programme d'appui institutionnel aux administrations financières est prévu dans le cadre des actions complémentaires à la stratégie de coopération (voir secteurs « hors concentration »). Un programme en appui au secteur privé est également prévu.

4.2. SECTEURS HORS CONCENTRATION

Le PIN 9^{ème} FED prévoit un montant indicatif de € 25 millions pour des actions complémentaires aux trois domaines d'intervention.

4.2.1. Appui aux administrations financières

Une première étude de préfaisabilité d'un appui aux administrations financières a été effectuée en juin 2003. Les résultats de cette étude serviront de base pour une réflexion approfondie sur la manière la plus efficace d'appuyer les structures en question. Cet appui devra s'articuler avec les interventions à financer par l'enveloppe de € 1,7 millions prévue dans l'ABC-RP et visera à renforcer les capacités d'élaboration et de gestion des budgets ainsi que les organes de contrôle interne et externe.

- 8 ACP BEN 017 – Assistance technique auprès de l'Ordonnateur National - 1,8 millions d'euros

Ce projet consiste pour une durée de trois ans, à fournir à l'Administration les moyens pour améliorer ses capacités d'intervention, de coordination et de gestion de l'aide communautaire. Pour ce faire, deux assistants techniques ont été mis à la disposition de la Cellule FED auprès de l'ON : un expert en programmation et un expert en gestion.

L'année 2003 a été marquée par une restructuration et un renforcement des effectifs de la Cellule FED par la nomination d'un Coordinateur National et le recrutement de quatre nouveaux agents.

Les contrats des deux AT sont arrivés à terme en décembre 2003. En novembre 2003, l'avenant n°1 à la Convention de Financement a permis le réaménagement de la CF pour prolonger une partie de l'AT jusqu'en juin 2004. La définition d'un nouveau programme d'appui à l'ON à financer sous le 9^{ème} FED est en cours.

- 8 ACP BEN 004 - Appui au programme unique de modernisation du Ministère des Finances - 1,9 millions d'euros

Le Projet Unique de Modernisation (PUM) a pour objectif l'accroissement sensible et durable des capacités de gestion des finances publiques en appuyant le MFE dans la mise en œuvre de son programme de modernisation. Les activités complètent les actions des projets de réforme verticaux (au budget, au contrôle financier, aux marchés, à la douane, au trésor...).

Après une interruption en 2002, la deuxième phase a démarré le 6 janvier 2003 avec le Cabinet SOFRECO chargé de l'assistance technique, son contrat s'est achevé le 31 décembre 2003. Au cours de la seconde phase, l'appui porte principalement sur les fonctions Gestion des Ressources Humaines (GRH) et Gestion des Ressources Matérielles (GRM), organisation et procédures informatique, communication interne, information et documentation, équipements et logistique.

L'obtention des résultats de ce projet a été compromise en partie par les faiblesses de l'assistance technique et par un manque d'appropriation de la part de la maîtrise d'œuvre. Le changement de responsables du projet au niveau du Ministère permettra d'établir les modalités de finalisation du projet en coordination avec les futurs appuis.

4.2.2. Bonne gouvernance et état de droit

- 8 ACP BEN 032/8 ACP TPS 147 - Programme d'Appui au Démarrage des Communes « PRODECOM » - 8,85 millions d'euros

Suite à un premier Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local, le Bénin, en accord avec la Commission européenne, a initié ce nouveau programme. D'une durée de trois ans, il doit favoriser la mise en place d'une administration communale capable d'améliorer le niveau des services rendus aux populations, et renforcer les capacités de l'Etat à appuyer le processus de décentralisation. Ce programme a démarré ses activités en avril 2003, au lendemain de l'installation des Conseils communaux.

Le PRODECOM comprend un volet d'assistance technique caractérisé par l'installation d'une Cellule de Coordination Nationale (CCN) à Cotonou et de sept Equipes Mobiles d'Appui aux Communes (EMAC) déployées sur le territoire national, ainsi qu'un volet financier comprenant quatre lignes budgétaires : « Appui Conseil », « Formation », « Etudes » et « Communications ». Un bureau d'études assure le suivi externe. L'assistance technique, après recrutement et installation des 28 conseillers des EMAC, a porté sur les domaines ci-après :

- Administration civile : elle a consisté à superviser les actions des EMAC sur le terrain à travers l'harmonisation des procédures et supports d'intervention auprès des Communes, l'élaboration des documents types et de référentiels d'outil de gestion, l'organisation des services communaux et, enfin, la constitution de bases de données sur les indicateurs du programme.

- Finances publiques : un état des lieux des Communes en matières des finances locales a été achevé. Une procédure d'élaboration du budget communal a été mise au point avec l'appui des EMAC. 76 Communes ont installé leurs « comités techniques d'élaboration du budget », 58 ont élaboré leurs avants projets de budget, 35 ont atteint l'étape de l'adoption avant le 31 décembre 2003 et 12 sont parvenues à l'approbation.
- Programmation participative : des informations relatives à la constitution d'une base de données relative aux indicateurs du cadre logique ont été collectées. Les communes ont reçu un appui des EMAC dans l'élaboration de leurs budgets et plans de développement, ainsi que sur les procédures de maîtrise d'ouvrage.
- Communication locale : certaines Communes (Djougou, Ouidah et Dangbo) ont été appuyées dans l'élaboration des plans de communication.

Plus généralement, un état des lieux des communes permettant de définir un «niveau zéro» relatif à tous les indicateurs de suivi a été presque totalement finalisé.

Deux devis programmes relatifs aux volets « Formation » et « Communication » ont été élaborés. Leur exécution a démarré au cours du dernier trimestre 2003. Un autre DP relatif au volet « Appui-conseil » était quasiment finalisé fin 2003.

En terme de résultats : le PRODECOM est connu dans toutes les communes. Ces dernières sont appuyées par les EMAC ; un état des lieux des Communes est en voie de finalisation ; les interventions du programme font l'objet de demandes fortes ; la satisfaction des bénéficiaires des formations est manifeste ; la collaboration sur le terrain avec les autres projets d'appui à la décentralisation est effective ; la collaboration entre la Mission de Décentralisation, la Maison des Collectivités locale et le PRODECOM se développe de façon positive.

En trois trimestres, le PRODECOM a donc réalisé un important travail de terrain. Les aspects institutionnels en relation avec la maîtrise d'œuvre (Mission de Décentralisation) et le MISD en général, restent à approfondir.

● 8 ACP BEN 026 – Appui à la lutte contre le trafic d'enfants – 1,972 millions d'euros

Ce projet d'une durée de trois ans s'articule autour de quatre axes essentiels :

- appui et renforcement de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) ;
- appui et renforcement du Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (centre d'accueil) ;
- sensibilisation et communication ;
- coordination au niveau sectoriel.

La maîtrise d'œuvre du projet est confiée au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation; les activités sont menées avec l'appui d'un Bureau Central d'Assistance Technique (BCAT) mis en place par le Bureau d'Etudes THALES-EC (F), titulaire du marché de services attribué en juin 2002.

Au cours des six premiers mois du projet (juin à décembre 2002) un devis programme de démarrage a permis de financer l'installation du BCAT ainsi que les premières activités (communication, sensibilisation, contacts avec les partenaires, ONG, coordination). Le Comité de Pilotage et le Comité Technique de Suivi se sont réunis tardivement en décembre 2002 pour approuver les activités du Devis Programme annuel 2003.

Le projet a connu une phase de démarrage assez lente, notamment en ce qui concerne le volet d'appui à la BPM qui devait démarrer fin 2002. D'une manière générale, le projet a su générer des

synergies entre les différents acteurs intervenant dans la lutte contre le trafic d'enfants au Bénin et a lancé de nombreuses activités en partenariat avec eux. L'appui aux centres d'accueil a pu être réalisé sans difficulté et un appui spécifique à des ONG a été décidé fin 2003 pour accueillir les enfants « trafiqués » en provenance du Nigeria (voir 3.1.1).

La Convention de Financement prévoit notamment un renforcement des capacités d'intervention de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM)-(réhabilitation, équipement et formation).

Au cours du 1^{er} trimestre 2003 et à l'occasion de la mission de suivi du bureau d'études THALES, le Bureau Central d'Assistance Technique (BCAT) a eu connaissance de la construction et de l'équipement du nouveau bâtiment destiné à la BPM financés sur le budget de l'Etat. Le maître d'œuvre n'avait pas informé le maître d'ouvrage de ce projet gouvernemental. Cette situation a donc modifié la pertinence de la programmation des activités d'appui à la BPM pour lesquelles 50% du budget du Devis Programme n°2 était réservé.

Une expertise spécifique a été mobilisée dans le cadre du marché de services pour faire un état des lieux du volet BPM, et proposer des activités actualisées. Les informations partielles fournies en août 2003 par le MISD, suite aux recommandations de l'expertise, ont fait apparaître une importante méconnaissance du projet de la part du maître d'œuvre. Cependant les travaux de réexamen de la programmation de ce volet ont pu reprendre fin 2003 (équipements et formation).

Une série d'activités de sensibilisation/information ont par ailleurs été menées avec la BPM, tout au long de l'année 2003. Par contre, en ce qui concerne la réorientation des fonds affectés à la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Brigade, aucune option n'a été arrêtée à ce jour.

La revue annuelle 2003, a conclu que la mise en œuvre des activités relatives au volet d'appui à la BPM est sujette à des difficultés spécifiques et que la maîtrise d'œuvre choisie pour ce projet ne semble pas appropriée. Une relecture de certains axes du projet a été convenue entre l'ON et la DCE. Ces recommandations devraient permettre à l'ON et à la DCE de prendre les décisions sur les aspects « réhabilitation » de la BPM ainsi que les orientations nécessaires à l'amélioration de la mise en œuvre du projet.

- 9 BEN ACP 001 - Appui au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridique et Judiciaire (PIRSJJ) - 10 millions d'euros

Depuis le milieu des années 1990, plusieurs réflexions sur une réforme globale du secteur de la justice ont été engagées. Elles ont abouti à un « Programme Intégré de Renforcement et de Modernisation des Systèmes Juridique et Judiciaire (PIRSJJ) du Bénin », adopté par le Gouvernement en 2001. La même année, deux structures ont été créées pour assurer sa mise en œuvre : un Comité National de Suivi et une Cellule Technique.

Le présent projet de la CE a été mis en place afin d'appuyer la mise en œuvre de ce programme. L'objectif global est la consolidation de l'Etat de droit au Bénin et l'objectif spécifique, la contribution à la mise en place d'un système judiciaire accessible, moderne et efficace dans le contexte de la décentralisation.

Un premier volet du projet prévoit la réhabilitation et la modernisation des juridictions existantes. Il vise également, avec le concours d'une assistance technique, à une organisation rationnelle et efficace des activités des juridictions, en particulier des greffes, grâce à des dotations en équipement informatique, à la mise en place d'un site Internet et d'un Intranet, et à la formation des utilisateurs à ces outils.

Un deuxième volet porte sur l'extension du réseau de juridictions. Il prévoit la construction et l'équipement de quatre nouveaux Tribunaux de Première Instance ainsi que de la Cour d'Appel de Parakou. Toutefois, en raison du nombre très réduit de magistrats en exercice, la construction de ces nouvelles juridictions demeure tributaire du recrutement massif de personnels et de sa formation.

La Convention de Financement a été signée le 28/08/2003. Le recrutement de l'Assistance Technique devrait être finalisé au cours du premier semestre 2004.

La plupart des engagements incombant au Gouvernement ont été jusqu'à présent réalisés de manière satisfaisante ; il s'agit notamment de la promulgation des lois relatives au statut de la magistrature, de l'installation de la Cellule Technique du Programme, organe opérationnel du Comité National du Suivi et du recrutement des auditeurs de justice et des greffiers chaque année. La progression effective de ce recrutement reste à suivre.

4.2.3. Secteur privé

- Appui au secteur privé

La Commission européenne et le Gouvernement du Bénin souhaitent depuis plusieurs années monter un projet visant à stimuler le développement du secteur privé. Dans ce cadre plusieurs missions ont été réalisées par DIAGNOS en 1999 et 2000, et ont permis l'élaboration d'une proposition de financement. L'épuisement des fonds du 8^{ème} FED a obligé à reporter l'adoption de ce projet.

En 2003 une mission menée par WM Global Partners s'est rendue au Bénin afin de réactualiser la proposition de financement. La mission a proposé de retenir les axes d'intervention suivants : (i) amélioration de l'accès au crédit à travers un appui à un fonds de garantie bancaire ; et (ii) renforcement des compétences techniques et entrepreneuriales des petites et moyennes entreprises par le biais d'activités de formation technique et d'encadrement des entreprises.

Le rapport de fin de mission n'a pas été considéré satisfaisant, car plusieurs aspects liés à l'ancrage institutionnel et à la mise en œuvre du futur programme n'ont pas été abordés ou ont été estimés peu pertinents. Un délai supplémentaire est donc nécessaire pour élaborer une nouvelle proposition de financement.

4.2.4. Culture

- Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSICD)

Une étude d'identification a été réalisée par le Consortium ECDPM - Odas Africa - Droit à la Culture. Elle a permis de souligner le caractère très riche de la culture béninoise et l'importance des besoins de financement manifestés par de nombreuses requêtes envoyées à l'ON et à la DCE.

Une Proposition de Financement a été élaborée fin 2003. Après recrutement d'une Assistance Technique, le PSICD devrait démarrer au cours du 2^{ème} semestre 2004. D'une durée de trois ans et d'un montant avoisinant € 3millions, il comprendra un volet lié au financement d'initiatives par le biais d'appels à propositions et un volet lié au renforcement des capacités des acteurs culturels dans leur diversité (artistes, techniciens, promoteurs etc.). Les objectifs du programme sont l'émergence et le renforcement durable d'acteurs culturels sur tout le territoire ainsi que la structuration et l'organisation du secteur culturel béninois

4.2.5. Intégration régionale

L'objectif global des différentes interventions est de contribuer au renforcement du processus d'intégration et de coopération régionale des pays de l'Afrique Occidentale et à leur insertion dans l'économie mondiale. Il s'agit donc de compléter au niveau national les actions réalisées dans le cadre du Programme Indicatif Régional.

Dans le cadre du processus d'intégration économique de l'UEMOA, le Programme d'Appui Régional à l'Intégration II (PARI II) prévoit le renforcement des capacités de gestion des administrations nationales et régionales en facilitant le processus d'intégration régionale et d'union douanière. Ce programme comprend quatre axes d'intervention : 1. Renforcement des capacités de gestion des administrations nationales dans l'application effective des réformes ; 2. Appui à la commission de l'UEMOA et aux autres institutions communautaires dans la poursuite des réformes ; 3. Appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel en vue d'aider les pays à absorber les coûts transitoires de l'Union douanière ; 4. Appui au repositionnement du secteur privé face au marché régional.

Les réalisations dans ce domaine sont les suivantes :

- 8 ACP BEN 015 - Appui aux administrations nationales dans le cadre du PARI II (Axe 1) - 2 millions d'euros

La lettre du PARI, élaborée par chaque pays, identifie les besoins relatifs au renforcement des administrations financières dans le cadre du processus d'intégration régionale. Celle du Bénin a été signée en août 2000 et les éléments essentiels en sont le renforcement des différentes Directions Générales du Ministère des Finances et de l'Economie, affectés par l'harmonisation interne de l'UEMOA. Il s'agit notamment des services de la douane, des impôts, des statistiques, des affaires économiques et du Trésor. Du fait de plusieurs retards, le Devis Programme définitif a été signé en juin 2003, soit sept mois avant l'échéance de la Convention de Financement.

Suite à la prorogation de la Convention de Financement pour une période de deux années, un avenant au devis programme a été signé, en portant sa validité jusqu'à avril 2004, date à laquelle un nouveau devis programme devra être préparé, ainsi qu'une actualisation de la lettre de PARI.

- 8 ACP ROC 21/14 – Appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel dans le cadre du PARI II (Axe 3) - 55 millions d'euros (UEMOA)

Voir 4.1.3

- 8 ACP BEN 021 – Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) Phase II (Axe 4) - 1,5 millions d'euros

Afin de concourir à l'intégration des économies Ouest africaines dans l'économie mondiale, l'UEMOA promeut un programme de développement des structures et des programmes de promotion de la qualité. Ce programme, d'un montant total de € 12,5 millions est financé dans le cadre du PARI phase II dans son volet « secteur privé ». Un contrat de subvention entre l'UEMOA et l'ONUDI consacre cette dernière comme agence d'exécution du programme. Les activités du programme sont d'une part la mise en place d'un système régional en accréditation/certification, d'autre part le renforcement et l'harmonisation du dispositif existant en normalisation, enfin la sensibilisation des entreprises à la maîtrise de la qualité et le renforcement des services techniques d'appui à la gestion de la qualité.

Ce volet a démarré en septembre 2001 et l'expert responsable a pris ses fonctions en janvier 2002. Au niveau du Bénin, l'accent du programme a été mis sur l'appui à la filière pêche qui s'est traduit par deux faits majeurs :

- Renforcement des capacités d'analyses et de contrôle sanitaire dans le domaine des produits de pêche ;
- Assistance au Renforcement des capacités du personnel des usines.

Les travaux de plusieurs missions coordonnées avec le comité technique de suivi, devraient conduire, en 2004, à l'accréditation de laboratoires pour effectuer le contrôle qualité des produits halieutiques en vue de la délivrance de certificats sanitaires à l'exportation.

4.3. UTILISATION DES RESSOURCES DESTINEES AUX ACTEURS NON ETATIQUES (ANE)

Le PIN 9^{ème} FED ne prévoit pas d'enveloppe exclusivement destinée aux acteurs non étatiques (ANE). Cependant, il prévoit, dans le secteur de la santé (2^{ème} domaine de concentration), des actions de renforcement de l'accès aux soins pour les groupes les plus démunis et, dans les domaines hors concentration, des actions visant à améliorer les conditions du secteur privé ainsi que le soutien aux acteurs culturels non étatiques (PSICD). Les enveloppes prévues pour ces secteurs sont de € 8 millions, de € 5 millions et de € 3 millions respectivement.

Par ailleurs, suite aux conclusions de la Revue Annuelle 2002 une enveloppe spécifique de € 2 millions a été dégagée pour financer un programme appui aux acteurs de la société civile. Ce programme est en cours d'élaboration et la Proposition de Financement devrait être finalisée à la fin du premier semestre 2004.

4.4. UTILISATION DE L'ENVELOPPE B

Au cours de l'année 2003, le Gouvernement du Bénin a demandé, suite à la diminution des prix internationaux du coton au cours de l'année 2002, de bénéficier du support du fonds FLEX à partir de l'enveloppe B. Cependant, les conditions d'accès au FLEX étant extrêmement strictes, comme la plupart des pays en ayant fait la demande, le Bénin n'a pas pu en bénéficier.

4.5. AUTRES INSTRUMENTS DE COOPERATION

4.5.1. Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Un accord de « Prêt Global au Secteur Financier » d'un montant de € 6 millions a été finalisé fin 2001 entre la BEI et trois banques commerciales au Bénin, Financial Bank, Ecobank, Bank of Africa, et avec un Institut de micro finance la FINADEV. Ces prêts sont destinés au financement de projets d'investissement en faveur des PME dans les secteurs de l'industrie, de l'infrastructure privée, de l'agro-industrie, du tourisme et des services connexes ainsi que des opérations de micro finance.

Jusqu'à présent, la Financial Bank a été la seule institution financière à bénéficier de cette ligne de crédit, pour un montant de € 1.2 millions. Au cours du 2002 FINADEV n'a pas reçu l'agrément des autorités nationales. Un accord entre la Financial Bank et FINADEV a permis l'établissement d'une collaboration entre elles pour le micro financement de projets de développement.

- 7 ACP BEN 064 - 10 millions d'euros / 8 ACP BEN 023 - 10 millions d'euros - OPTB II

Un prêt de 20 millions d'euros entre l'Office des Postes et Télécommunications du Bénin et la BEI a été signé en juin 2002 afin de permettre le financement du projet du câble sous-marin SAT 3. Cette liaison devait permettre aux 17 pays impliqués de bénéficier d'un système à haut débit adapté aux télécommunications modernes. Finalement seulement une première tranche de € 13 millions a été décaissée.

Le non respect d'une des conditions de ce prêt (la privatisation de l'OPT) et la non réalisation du premier remboursement de € 1,9 millions dans le délai prévu, ont amené la BEI, en 2002, à se réserver le droit de demander le remboursement anticipé du prêt si l'OPT ne respecte pas ses engagements. Au cours de 2003, l'OPT a remboursé tous les arriérés et les paiements prévus pour l'année. Les problèmes de trésorerie persistent.

4.5.2. Coopération régionale

- 7 ACP RPR 742 / BEN 57 - Programme PARC W ECOPAS - 20 millions d'euros

Le programme régional ECOPAS consiste en l'aménagement du Parc du W, d'une superficie de 5 millions d'hectares s'étendant sur le Burkina-Faso, le Niger et le Bénin, et en des actions participatives dans les zones périphériques.

L'objectif spécifique du programme régional ECOPAS est l'exploitation durable des ressources naturelles des aires protégées et des zones périphériques au profit des populations riveraines, à travers une valorisation des ressources naturelles et une mise en place de mécanismes de distribution équitable des bénéfices.

Il est géré par le biais de devis-programmes. La Coordination Régionale et les Composantes nationales ayant chacune le leur. 2003 a vu principalement l'exécution du DP 2, consistant en la continuation des activités initiées difficilement au DP1 : l'aménagement d'infrastructures (postes de garde, maintenance des pistes temporaires, aménagement du site de la mare aux éléphants d'Alfakoara et d'autres mares, etc), l'achat de matériel roulant (dont quatre véhicules 4X4) et de télécommunication, le renforcement de la surveillance/lutte contre le braconnage et la transhumance, le suivi écologique et le dénombrement des grandes espèces. D'autres activités ont pris de l'ampleur, comme les actions de sensibilisation périscolaires et les activités avec les populations riveraines.

Prenant sa suite, le DP3 a été élaboré et signé sur la base d'un réaménagement financier du chapitre « infrastructures » de la Convention de Financement, renforçant les moyens disponibles pour la réalisation des pistes régionales. Dans ce cadre, les études d'avant projet détaillé et d'impact environnemental pour ces pistes ont été réalisées par le cabinet IGIP. En fin d'année, les dossiers d'appel d'offres prenant en compte les observations suscitées par la version préliminaire du rapport produit, étaient en préparation.

Concernant la menace sur l'écosystème de la construction d'un barrage hydroélectrique sur la Mékrou en plein cœur du parc, le Conseil d'Orientation (de niveau ministériel) a pris la décision lors de sa session annuelle de renoncer définitivement à ce projet.

- 7 ACP RPR 784 – Cinéma numérique ambulant : 0,3 million d'euros

Ce projet vise à créer des structures de projection mobiles de cinéma numérique susceptibles d'opérer dans des villages sans électricité afin de permettre aux habitants [des zones rurales] de bénéficier de spectacles à caractère récréatif, éducatif et culturel. Ce projet couvre le Bénin, le

Niger et le Mali. Une première unité de diffusion a commencé à fonctionner au Bénin à la fin de l'année 2002. Une deuxième a commencé à fonctionner au Niger à l'été 2003. Une troisième devrait être opérationnelle en 2004 au Mali.

Le projet rencontre un très grand succès auprès des populations et développe des collaborations intéressantes avec d'autres programmes communautaires menés par l'ON et la DCE (notamment la lutte contre le trafic d'enfants) ainsi que par d'autres partenaires au développement.

- 8 ACP ROC 030 / 8 ACP TPS 082 - Programme d'appui à l'OHADA : 6 millions d'euros

Ce programme a pour objectif d'améliorer la connaissance des textes de l'OHADA par les acteurs du système juridique et judiciaire au sein des 16 Etats africains membres de l'OHADA. Il consiste à mettre à la disposition de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature des moyens adéquats pour la réalisation d'un Programme de formation des Formateurs nationaux et la restitution de la formation reçue à l'ERSUMA dans l'ensemble des Etats membres.

Ce programme s'adresse aussi bien aux magistrats qu'aux auxiliaires de justice ; une fois formés, ceux-ci sont chargés de restituer leurs acquis à leurs collègues dans leurs pays d'origine à travers des séminaires de restitution organisés par le projet.

Durant la période, l'ERSUMA a bénéficié pour ce faire, d'un deuxième devis programme ayant permis d'organiser entre juillet 2002 et avril 2003, seize sessions de formation au profit de 313 personnes.

Un troisième devis programme a été signé en septembre 2003 qui permettra la formation d'une part de 752 personnes dont 192 magistrats et 240 auditeurs de justice et d'autre part de 320 auxiliaires de justice (avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice).

Parallèlement, l'assistance technique a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2004 afin d'assurer le suivi technique et financier du programme d'activités de l'ERSUMA, du volet Restitution et la clôture des engagements.

Enfin, une mission d'audit externe dudit programme, conduite par le Bureau SEMA-BELGIUM, a été organisée en Juillet-Août 2003 et a déposé un rapport concluant que les objectifs assignés à ce programme sont globalement atteints.

- 7 ACP RPR 744 - Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties : 996 millions d'euros

Le Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) est un projet régional couvrant 32 pays d'Afrique subsaharienne. Ses activités sont coordonnées par le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) de l'Organisation de l'Unité Africaine. Son siège est à Nairobi et l'antenne pour l'Afrique de l'Ouest est basée à Bamako. Sa durée est de cinq (05) ans dont le terme est fixé au 31 décembre 2004. Le Programme PACE a une composante dans chacun des 32 pays bénéficiaires, dirigée par un Coordonnateur National.

Le Programme a pour objectif de lutter contre la peste bovine, d'établir à moindres coûts des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologique des principales maladies animales, de doter les pays de capacités nécessaires pour organiser des programmes de contrôle techniquement et économiquement justifiés et de développer une distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires. Il permettra ainsi une amélioration des revenus des éleveurs et des conditions de vie des populations.

Le programme est mis en œuvre sur la base de devis-programmes annuels à partir d'enveloppes budgétaires indicatives par pays. Le troisième devis programme est en cours depuis mai 2003. Des acquisitions de matériels roulants à deux et quatre roues du DP2 ont été exécutées avec beaucoup de retard en 2003.

Du fait que les rythmes d'utilisation des fonds ont notablement différé d'un pays à l'autre, la proposition de prolonger la Convention de Financement de deux ans est à l'étude. La procédure de l'audit du DP 1 et du premier semestre du DP 2 a été engagée.

- 8 ACP TPS 137 - Programme d'Appui à l'amélioration de l'État Sanitaire des Produits de la Pêche dans les États ACP et les PTOM

Dans le cadre des activités visant à la reprise des exportations des produits de la pêche vers l'Europe, une mission d'assistance technique s'est déplacée au Bénin entre le 16 juin et le 5 août. L'expert international avec l'appui de plusieurs acteurs concernés a élaboré une série de recommandations pour la mise en place d'un système de contrôle qui satisfait les normes européennes.

Suite à cette mission une requête d'assistance du MAEP, visant l'obtention d'appui pour la mise en place de mesures correctives est attendue pour début 2004.

4.5.3. STABEX

- 8 ACP BEN 020 - STABEX 99 : 768.199 euros

Suite à la signature, le 20 septembre 2002, du Cadre d'Obligations Mutuelles en vue de l'utilisation de la somme de € 768.199 représentant le transfert des ressources pour la perte subie sur les recettes d'exportation des graines de coton en 1999 et conformément aux point d'application de cette subvention, un protocole d'accord a été signé en février 2003 avec les quatre structures bénéficiaires ci-après : Association Interprofessionnelle du Coton pour un montant de € 495 000, la Fédération des Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural pour un montant de € 104 000, le Centre de Recherches Agricoles - Plantes pérennes (ex Station de Pobè) pour un montant de € 43 900 et la Fédération des Groupements d'Intérêts Economique de l'Atlantique pour un montant de € 120 600 .

Ces ressources ont été utilisées d'une part pour appuyer l'AIC dans ses fonctions essentielles qu'elle doit assurer après le désengagement de l'Etat, afin d'augmenter la production et de garantir la compétitivité du coton béninois sur le marché international. D'autre part, ces fonds viendront en appui aux actions du Gouvernement dans la diversification agricole, notamment en ce qui concerne la réhabilitation de la filière palmier à huile et le soutien à la filière ananas.

Des avenants à deux protocoles d'accord ont été signés en reportant la date limite pour la réalisation des activités au 1^{er} mars 2004.

4.5.4. Lignes budgétaires

Le tableau en annexe présente la situation de tous les projets en cours en 2003, financés sur les lignes budgétaires de la Commission. Au cours de l'année, un seul nouveau projet a été financé sur la ligne budgétaire B7-701 « Démocratie, Droits de l'Homme ». Il s'agit du projet « Prévenir la torture à travers l'éducation » mis en œuvre par Amnesty International au Bénin et dans 9 autres pays de la sous-région. Fin 2003, deux nouveaux projets ont reçu un avis favorable du Comité

d'évaluation de Bruxelles pour la ligne budgétaire B7-6000 « Cofinancement ONG ». Il s'agit du « Projet d'appui à la mise en place d'un dispositif de développement économique local à Cotonou » co-présenté par le CIDR et l'ONG ODASR ainsi que du projet intitulé « Renforcement des capacités de deux organisations professionnelles paysannes au Bénin » co-présenté par AFDI et deux unions de producteurs béninoises, l'UDOPER et l'UPS BENIN. Les Conventions de Financement devraient être signées au cours de l'année 2004.

4.5.5. Ressources PPTE

En 2003, le Bénin a bénéficié d'un allègement de la dette de la part de la Commission européenne pour un montant de € 9,43 millions.

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES

En 2003, soit dès la 1^{ère} année de la mise à disposition des fonds du 9^{ème} FED, la Commission a pu décider le financement de 4 programmes majeurs, représentant un montant total de € 120 millions, soit 57% du PIN. Durant l'année, la proposition de financement d'un Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées PSICD (€ 3 millions) a également été finalisée et l'étude de l'Assainissement des Bassins AA et XX de Cotonou a démarré.

Au cours de 2004, le travail de programmation se poursuivra dans les domaines suivants :

- Lancement des études techniques de deux projets routiers ;
- Finalisation de la PF Appui à l'ON (€ 2 millions) ;
- Lancement de l'étude d'identification pour aboutir à la préparation de la PF d'Appui aux Administrations Financières (€ 3 millions) ; en effet il a été décidé de séparer les deux composantes du programme d'appui institutionnel au MFE et de préparer deux PF indépendantes.
- Finalisation de la PF d'appui institutionnel au Ministère des Travaux Publics et des Transports (€ 2 millions) ;
- Finalisation de la PF d'Appui au Secteur Privé (€ 5 millions) ;
- Finalisation de la PF Facilité d'Assistance Technique (€ 2 millions) ;
- Lancement de l'étude d'identification afin d'aboutir à une PF pour un projet pilote d'Appui à la Société Civile ; en effet, suite à la Revue Annuelle 2002, il a été décidé d'affecter une partie des reliquats à ce programme

La plupart de ces actions aboutiront à la signature de Conventions de Financement en 2004.

En 2005, il est prévu de signer les trois Conventions de Financement majeures concernant les grands projets d'infrastructures mentionnés ci-dessus (Assainissement des Bassins AA et XX et deux projets routiers). Dans le PIN, un montant de € 53 millions y est alloué, mais les dépassements importants de coûts avérés pour tous les marchés d'infrastructures routières en cours, laissent entrevoir que ce montant sera insuffisant.

Le lancement en 2005 de l'évaluation des projets en cours sur le 8^{ème} FED relatifs aux Pistes Rurales, au secteur de la Santé et à l'Appui aux Communes, permettra de préparer les nouveaux projets dans ces secteurs à financer sur le 9^{ème} FED.

Dans le cadre du renforcement de l'implication des Acteurs Non Etatiques (ANE) dans la mise en œuvre de la Coopération entre le Bénin et l'UE, l'ON et la DCE ont décidé d'associer les

représentants de la société civile et du secteur privé à la préparation du RAC 2003. Deux réunions organisées à cet effet ont permis de prendre en compte leurs commentaires dans le présent rapport.

La consultation des représentants des ANE pour la préparation de la revue à mi-parcours se poursuivra conformément aux lignes directrices du 30 janvier 2004. Elle se fera en plusieurs étapes : analyse de la stratégie de réduction de la pauvreté développée dans le pays, participation des ANE aux dialogues sur les politiques sectorielles et implication tout au long du processus de revue à mi-parcours. D'une manière générale, et conformément aux principes de l'Accord de Cotonou, l'ON et la DCE veilleront à renforcer la participation du secteur privé et de la société civile à la mise en œuvre de la coopération.

5.1 INTEGRATION DES NOUVELLES INITIATIVES POLITIQUES ET DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE LA CE/DE L'UE

L'évolution ces dernières années du secteur cotonnier du Bénin a attiré l'attention des partenaires et notamment celle de la Commission sur la faible capacité du pays à tirer profit de l'exportation du coton en tant que facteur de développement économique.

Jusqu'à présent, l'appui de l'UE au secteur s'est centré sur des programmes d'amélioration des transports routiers (réhabilitation de pistes rurales), ainsi que sur des actions directes d'appui à la filière à travers des fonds STABEX.

Compte tenu de l'importance du secteur coton au Bénin, il serait souhaitable d'inclure l'initiative de la CE, en cours de finalisation, pour un partenariat entre l'Afrique et l'UE dans la stratégie de coopération du Bénin. Il n'est pas possible à ce stade d'élaborer une programmation précise, cependant certains axes pourraient être abordés lors de la RMP.

Ces axes pourraient comprendre l'appui aux actions d'identification, de présentation et de défense des intérêts du pays, pour lesquelles des facilités existent telles que le Programme d'appui aux négociations OMC, le Programme d'appui aux négociations des APE ou la facilité « Trade.Com ». Ils pourraient comprendre aussi des actions pour l'intégration de la chaîne productive, la promotion de la diversification verticale, le traitement industriel et la promotion de l'innovation technologique.

La plupart des autres initiatives de la Commission, sont prises en compte par les programmes communautaires ou par les interventions d'autres bailleurs de fonds, notamment les Etats membres. Celles qui ne le sont pas ne présentent pas de pertinence dans le contexte actuel du pays.

Le montant de l'enveloppe du PIN 9^{ème} FED, y compris celui des reliquats des FED précédents, étant entièrement programmé et les ressources allouées pour les trois projets d'infrastructures étant probablement insuffisantes, comme indiqué ci-dessus, aucune marge de manœuvre financière n'existe pour des initiatives et engagements nouveaux.

Il apparaît d'ores et déjà indispensable d'envisager une augmentation des ressources pour financer les actions déjà programmées, des phases complémentaires aux projets en cours, y compris dans le cadre de l'appui à la société civile, et toute nouvelle initiative (coton).

5.2. PROPOSITION RELATIVE A UNE REVUE ET A UNE ADAPTATION DU DOCUMENT DE SC

Des changements de la stratégie de coopération et des modifications des secteurs de concentration ne sont pas envisagés. Trois raisons principales justifient cette position :

- la mise en œuvre de la programmation du 9^{ème} FED est en ligne avec les prévisions

- l'avancement des projets approuvés ne permet pas à ce stade d'avoir une appréciation de leur impact permettant de confirmer ou modifier le choix de la stratégie
- les changements intervenus dans la matrice des bailleurs sont mineurs et ne justifient pas une modification de secteur de concentration.

Les perspectives de programmation sont maintenues, même si un glissement s'est produit en raison des délais dans la préparation de certains projets. Cependant, suite à l'évaluation des progrès et résultats réalisés dans les activités, certaines enveloppes financières ont été et/ou devront être révisées. Notamment :

- Projet d'appui à la réalisation de travaux urbains de voirie et assainissement. L'enveloppe initiale de € 25 millions envisagée pour ce programme a été augmentée à € 30 millions pour réaliser des travaux complémentaires sur des tronçons urbains des axes en cours de réhabilitation sur le 8^e FED.
- Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées. L'enveloppe initiale de € 2 millions a été augmentée à € 3 millions pour prendre en compte les besoins plus importants identifiés des acteurs culturels.
- Facilité d'Assistance Technique. Cette action n'était pas prévue dans le PIN mais s'est avérée nécessaire pour se conformer aux nouvelles procédures en vigueur. Un montant de € 2 millions y a été affecté.
- Deux projets routiers (sortie de Cotonou et Banikoara-Kandi). Le montant de € 40 millions réservé pour ces projets sera insuffisant (voir 4.1.1). Une augmentation de € 20 millions serait à prévoir.
- Projet d'assainissement des bassins AA et XX à Cotonou.). Le montant de € 13 millions réservé pour ces projets sera insuffisant (voir 4.1.1). Une augmentation de € 7 millions serait à prévoir.

L'enveloppe A du 9^{ème} FED de € 208 millions passe à € 218 millions en incluant les reliquats des FED précédents et les dégagements déjà effectués.

Les perspectives de programmation font déjà apparaître un gap de € 29 millions compte tenu des engagements de 2003 (€ 120 millions), des projets programmés en 2004 et pour lesquels des augmentations sont prévues en 2004 (€ 99 millions) et des trois projets programmés en 2005 (€ 28 millions). A ce gap, il faudrait ajouter une provision pour un programme d'appui à la filière coton ainsi que des provisions pour des actions complémentaires visant à consolider les résultats de certains programmes en cours sur les FED précédents. Une augmentation de € 60 millions de l'enveloppe globale pour le Bénin serait à prévoir.

6. CONCLUSIONS

La proposition conjointe de l'Ordonnateur national et de la Commission dans le cadre du projet de rapport conjoint 2003 pour le Bénin, ne présente pas de modification de la stratégie de coopération et comprend une augmentation de 60 M€ de l'enveloppe A de l'allocation pour le pays.

Sur la base de l'ensemble des éléments ci-dessus il n'y a pas de changement de la stratégie de coopération ni de modification des secteurs de concentration envisagés. De plus :

- la mise en œuvre de la programmation du 9^{ème} FED est en ligne avec les prévisions;
- les projets approuvés sont en cours et leur impact est encore à examiner et analyser;
- les changements intervenus dans la matrice des bailleurs sont mineurs et ne justifient pas une modification des secteurs de concentration.

Le PIN a donc démontré sa cohérence et sa complémentarité avec les autres bailleurs de fonds qui est illustrée par des collaborations dans plusieurs domaines, y compris l'appui budgétaire. Les perspectives de programmation sont donc elles aussi maintenues, même si un glissement s'est produit en raison des délais dans la préparation de certains projets.

Cependant du point de vue financier, suite à l'évaluation des progrès et résultats réalisés dans les activités, certaines enveloppes financières ont été et/ou devront être révisées et en particulier :

- Projet d'appui à la réalisation de travaux urbains de voirie et assainissement. L'enveloppe initiale de € 25 millions envisagée pour ce programme a été augmentée à € 30 millions pour réaliser des travaux complémentaires sur des tronçons urbains des axes en cours de réhabilitation sur le 8^o FED.
- Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées. L'enveloppe initiale de € 2 millions, sur reliquat des FED antérieurs, a été augmentée à € 3 millions pour prendre en compte les besoins plus importants identifiés des acteurs culturels.
- Facilité d'Assistance Technique. Cette action n'était pas prévue dans le PIN mais s'est avérée nécessaire pour se conformer aux nouvelles procédures en vigueur. Un montant de € 2 millions y a été affecté.
- Deux projets routiers (sortie de Cotonou et Banikoara-Kandi). Le montant de € 40 millions réservé pour ces projets sera insuffisant. Une augmentation de € 20 millions serait à prévoir.
- Projet d'assainissement des bassins inondables de zones urbaines à Cotonou. Le montant de € 13 millions réservé pour ces projets sera insuffisant. Une augmentation de € 7 millions serait à prévoir.

A ce montant de besoins additionnels (35 M€) vont s'ajouter au cours de l'année 2005, des besoins liés au fait que le Bénin achèvera l'engagement des ressources disponibles et certains projets en cours d'instruction dépasseront probablement le montant envisagé à l'origine; d'autres projets n'étaient pas prévus dans la répartition indicative des fonds du PIN. Au total, les dépassements prévus à ce stade par rapport à l'enveloppe du PIN sont de l'ordre de **39 M€**

Par ailleurs l'appui budgétaire en cours se termine en 2006. Il sera nécessaire de le continuer pendant l'année 2007 : le besoin estimé est de au moins **15 M€** Enfin des dépassements éventuels de programmes prévus pour soumission en 2005 pourront résulter de l'exercice d'évaluation de la première phase actuellement en cours sous forme d'interventions prioritaires (6 M€).

A ce montant de 60 M€, il convient d'ajouter 10 M€ avant tout pour un appui à la filière coton dont les modalités sont à préciser dans le contexte du Cadre Stratégique pour le Coton examiné lors de la réunion de Paris (début juillet 2004), mais également, en cas de reliquats, pour un appui supplémentaire au commerce et à la préparation d'un APE, notamment dans le domaine de la facilitation commerciale. Diverses possibilités d'intervention sont à envisager, mais de façon coordonnée, y compris dans le cadre de l'appui budgétaire, et avec les bailleurs et dans le cadre d'une politique sectorielle nationale définie pour le coton.

Dans ces conditions c'est un besoin additionnel total de 70 M€ pour l'enveloppe A qui peut être calculé. Son financement pourrait s'effectuer de la façon suivante.

L'enveloppe B actuellement disponible est de **58 M€** déduction faite de la réserve de 7 % et de la contribution à l'Initiative de paix (4,1 M€). Le Bénin est un pays potentiellement éligible au FLEX au titre du coton. Une partie de l'enveloppe B doit par conséquent être tenue en réserve pour besoins imprévus, y compris une possible mobilisation du FLEX dans le contexte des évolutions sectorielles au niveau global des marchés.

L'autre partie pourrait être transférée vers l'enveloppe A. Elle permettra ainsi de couvrir, avec les reliquats de FED précédents (10 M€) les dépassements mentionnés au point précédent et les interventions prioritaires notamment dans le secteur de l'environnement (élaboration du CEP, réalisation d' Evaluations Stratégiques Environnementales, renforcement institutionnel).

En conclusion, une augmentation de l'enveloppe A pour ce pays de l'ordre de **70 M€** s'avère nécessaire, dont 52 M€ pourront être prélevés de l'enveloppe B, le solde **(18 M€)** étant à prévoir comme ressources additionnelles.

7. ANNEXES

Annexe 1. Cadre d'intervention (9ème FED)

Annexe 2. Chronogramme d'activités des projets et programmes en cours

Annexe 3. Calendrier indicatif des engagements et des décaissements

Annexe 4. Matrice des interventions des partenaires

Annexe 5. Profil environnemental du pays

Annexe 6. Situation financière du 9ème FED (subventions)

Annexe 7. Situation financière du 8ème FED (subventions)

Annexe 8. Situation financière du 7ème FED (subventions)

Annexe 9. Situation financière du 6ème FED (subventions)

Annexe 10. Projets régionaux

Annexe 11. Projets de la BEI

Annexe 12. Utilisation de l'appui budgétaire

Annexe 13. Financements sur les lignes budgétaires

Annexe 1. Cadre d'intervention (9ème FED)

BENIN

Revue Opérationnelle 2003

Secteur 1: Transports Routiers

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
<p>Niveau National</p> <p>Réduction de la pauvreté par un accroissement général des revenus et du bien-être des usagers</p> <p>Meilleure intégration dans la sous-région Afrique de l' Ouest.</p>								

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
Niveau des Interventions / Programmes								
Les activités économiques et sociales entre les régions et avec l'étranger sont dynamisées	<ul style="list-style-type: none"> Vitesse moyenne de trajet stable sur les grands axes Trafic des biens et des personnes augmenté (défini comme % de croissance de la part du secteur Transport dans le PIB) 	n.d. 6%	n.d. 6%	Banque données routière Statistiques aux postes de péage/pesage	Stabilité économique (activité du port de Cotonou, production agricole) Intégration et harmonisation des règles au niveau régional est renforcée et respectée.	n.d. 6,4%	n.d. 6,9%	n.d. > 7,5%
Une partie des populations rurales sont désenclavées	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de population désenclavée 	n.d.	n.d.	Etude spécifique		n.d.	n.d.	n.d.
Les conditions des activités économiques et sont améliorées en milieu urbain.	<ul style="list-style-type: none"> Vitesse moyenne de circulation dans les villes Nombre d'emplois temporaires créés – TUHIMO (nbre/mois) 	n.d. 2.000	n.d. 2.000	Rapports d'activité MEHU et SERHAU. + Rapports municipalités		n.d. 2.100	n.d. 2.400	n.d. 1.500
Infrastructures de qualité mises à disposition dans les meilleurs délais.								

Niveau des résultats	Indicateurs de performance	Objectif 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
Le transport terrestre est significativement amélioré vers de nouvelles destinations	• Accroissement du nombre de Km de routes bitumées (travaux neufs)	224	224	Inspection et mesures sur le réseau par la DROA	2004 et 2005 sont des années charnières de réalisation d'études préliminaires à la relance des travaux neufs à partir de 2006	104	68	20
	• Accroissement du nombre de Km de routes bitumées réhabilitées	43	43			173	128	184
La qualité actuelle du transport sur le réseau primaire existant (rapidité, sécurité, coût) est maintenue ou améliorée	• Pourcentage de population, communes desservies par une route bitumée	45%	45%	Etude spécifique		48%	51%	52%
	• Amélioration générale de l'indice d'état du réseau routier par catégories (% de bon)	60	60	Inspection et mesures DROA	Mise en place de contrôle et de sanction contre la surcharge à l'essieu; Renforcement de la gestion et du contrôle du Fonds Routier	70	80	85
	• Augmentation trafic sur routes bitumées (TMJA)	2 326	2 171	Statistiques péage/pesage	En 2003, trafic dévié sur routes en terre pour travaux de réhabilitation du réseau bitumé Bohicon – Dassa - Parakou	nd	nd	nd
	• Sécurité du trafic améliorée (pourcentage de véhicules avec contrôle technique sur parc total)	nd	nd	Centre national de sécurité routière	Objectifs à fixer d'ici 2004	nd	nd	nd
	• Coûts de transport (T/km) en baisse	nd	nd	Indice des coûts de transport	.	nd	nd	nd

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
Le transport rural est amélioré.	• Nombre de Km de routes en terre réhabilitées	34	34	Rapports d'activité DROA	Développement de la stratégie nationale pour la réhabilitation, le renforcement et l'entretien des pistes.	163	180	360
	• Nombre de Km de pistes rurales réhabilitées	382	382	Rapports d'activité DROA	Mise en place de la décentralisation pour prise en charge locale des programmes de pistes rurales	345	407	533
La circulation est améliorée dans certaines villes.	• Nombre de Km de voies pavées réalisés	10	10			12	20	25
Les capacités de gestion du MTPT ainsi que les capacités de réalisation des entreprises du secteur BTP sont améliorées.	• Caractéristiques des passations de marchés (Jour)	nd	nd	Réponse aux appels d'offres	Procédures de passation des marchés transparentes et régulières	nd	nd	nd
	• Evolution des coûts unitaires	nd	nd	Publication attributions de marchés	Détermination préalable de la part du MTPT dans la procédure de passation de marché	nd	nd	nd
	• Délai de traitement par MTPT des décomptes (Jour)	15	15		Volonté politique d'appliquer les réformes déjà définies	15	15	15

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget affecté à l'entretien routier (Milliards de FCFA) <ul style="list-style-type: none"> . Entretien courant . Entretien périodique • Exécution budget affecté entretien routier 	<p style="text-align: center;">5.5</p> <p style="text-align: center;">3.6</p> <p style="text-align: center;">nd</p>	<p style="text-align: center;">5.5</p> <p style="text-align: center;">3.6</p> <p style="text-align: center;">nd</p>	<p>Rapports d'activités de la DROA</p>	<p>Revue budgétaire</p> <p>Mener à bien la révision/actualisation de la stratégie sectorielle</p>	<p style="text-align: center;">7.6</p> <p style="text-align: center;">1.35</p> <p style="text-align: center;">62%</p>	<p style="text-align: center;">7.9</p> <p style="text-align: center;">6.7</p> <p style="text-align: center;">65%</p>	<p style="text-align: center;">9.0</p> <p style="text-align: center;">7.0</p> <p style="text-align: center;">70%</p>

Secteur 2: Santé.

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Objectif 2002 (si indiqué /défini)	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/ vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
Niveau National 1) Améliorer les conditions sanitaires des familles béninoises.	<ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité infantile passe de 88 ‰ en 2002 à 80 ‰ en 2006 Taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans (1000) passe de 166,5 en 2002 à 150 en 2006 Taux de mortalité maternelle (100 000) passe de 498 en 2002 à 450 en 2006. 	88 ‰ 166,5 ‰	88 ‰ 166,5 ‰ 473	Statistiques sanitaires EDS (1) RGPH (2)		81.9 ‰ 147.6 ‰ 469	78.6 ‰ 141.7 ‰ 464	75.5 ‰ 136 ‰ 460

Niveau des Interventions / Programmes ²⁾	Indicateurs de performance	Objectif 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
Améliorer la qualité et l'accessibilité des prestations de soins et de services de santé.	• Taux de fréquentation des centres de santé	35 %	35 %	Stat. sanitaires (INSAE)		35%	36%	37%
	• Taux de couverture vaccinale DTCP 3	> 80%	>80 %	Rapport annuel d'évaluation (MSP)	Maintien de la couverture vaccinale	> 80%	> 80%	> 80%
Améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services de santé.	• Taux de fréquentation des centres de santé publics par les enfants de moins de 5 ans	76%	76 %	idem	indicateur suivi dans cadre du PRSC	76%	77 %	79%
Améliorer prise en charge des populations pauvres et indigentes.	• Taux d'accouchements assistés	63%	63 %	idem		63 %	65 %	67 %

Niveau des résultats ³⁾	Indicateurs de performance	Objectifs 2002	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
La couverture sanitaire et organisation de la pyramide sanitaire sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de zones sanitaires fonctionnelles 	-	13	Rapports de la CADZS Evaluation PRSC	Indicateur suivi dans PRSC 24 ZS fonctionnelles prévues en 2006,	13	18	22
La gestion des ressources du secteur est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de crédits délégués arrivant dans les zones sanitaires (2004 et 2005) • Taux d'exécution des budgets programmes annuels 	100 %	100 %	Rapport d'exécution budgétaire Rapports d'audit financiers	La part du BN consacré aux dépenses de santé progresse et les ressources sont disponibles Les zones sanitaires sont opérationnelles (2004) La stratégie sectorielle est disponible et les ressources nécessaires sont mobilisées	100 %	100 %	100 %
La prise en charge des familles pauvres et indigentes est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées • Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes 	7 %	7 %	Statistiques sanitaires Rapport d'évaluation ECVR (MDR) PNLIS	 Le calcul du taux de prévalence (situation) est en cours d'affinement	7 %	15 %	30 %
		< 6 %	4.1%			< 6%	< 6%	< 6%

1) Si non mentionné dans le secteur macro-économique ou les MDG. 2) Similaires aux indicateurs d'impact. 3) Similaire aux indicateurs de résultats. * Indique de nouveaux indicateurs/engagements repris lors de la revue 2003..

Appui Macro-économique

Niveau des Objectifs	Indicateurs de performance	Situation 2002 (ou dernière année disponible)	Sources d'information/vérification	Commentaires/Hypothèses	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2005
Niveau National							
Réduction de la pauvreté en créant les conditions d'une croissance économique durable.	• Revenu per capita	470 \$ US	FMI	Accords avec les IBW	n d	n d	n d
	• Taux de croissance du PIB/Tête	2,8 %	TBS	Cours des matières stables	3,2 %	3,5 %	3,8 %
	• Indice de développement humain.	0,420 (2000)	IDH (2002) & RNDH	Mise en œuvre du DSRP	0,492 %	0,506 %	0,520 %
	• Espérance de vie	53,4 2	FMI	Mise en œuvre de la prévention des maladies primaires (HIV, paludisme)	52,4	52,4 ^(*)	52,5

Niveau des Interventions / Programmes	Indicateurs de performance	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	Objectifs 2003	Objectifs 2004	Objectifs 2005
Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en santé.	• Part des dépenses budgétaires consacrées à la santé	-	MSP	Mise en œuvre de la politique de partenariat avec le secteur privé.	9.82 %	9,92 %	nd
	• Taux d'exécution des dépenses du MSP.		MSP, SIGFIP & MECCAG	Les ressources financières et en personnel sont mobilisées.	77,29% ⁽¹⁾	80 %	nd
	• Taux de fréquentation des services de santé.	34 %	MSP	Amélioration de la prise en charge des populations pauvres et indigentes.	35 % ⁽²⁾	36 %	37 %
	• Taux d'accouchements assistés.	77,24 %		Mise en place de la décentralisation. Poursuite de l'appui des autres bailleurs.	74% ⁽²⁾	75%	75 %
Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en éducation en tenant compte des déséquilibres de genre et de départements.	• Taux de scolarisation (primaire)	81 %	TBS	Finalisation et mise en œuvre « «	88,18 %	90,87 %	93,56 %
	• Taux d'abandon (primaire)	29 %	TBS		27,01 %	26,44 %	25,23 %
	• Ratio nombre d'élèves / maître (enseignement primaire)	53 %	TBS		52,86 %	52,13 %	51,38 %
	• Part des dépenses budgétaires consacrées à l'éducation (MEPS)	-	METFP SIGFIP & MECCAG		14,61 %	16,54	nd
	• Taux d'exécution des dépenses du MEPS		« «		78,89 %	90 %	nd
	• Taux d'exécution des dépenses du METFP.		MEPS METFP		60,66 %	80 %	nd

Niveau des objectifs	Indicateurs de performance	Situation 2002	Sources	Commentaires/Hypothèses	2003	2004	2005
Améliorer la préparation du budget ainsi que la gestion et l'exécution des dépenses publiques.	• Délais de paiements	30 jours	SIGFIP	Respect des engagements en termes de Finances Publiques.		nd	nd
	• Délais de passation des marchés	30 jours	CNMP	Mise en œuvre de la réforme administrative.	25 jours En jours ouvrables - Fourniture : 55 jours - Services : 63 jours - Grands travaux : 78 jours	nd	nd
	• Taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires des ministères PERAC		SIGFIP & MECCAG	Dépenses courantes (hors personnel, réparties et non réparties) engagées sur dotations budgétaires (hors personnel, réparties et non réparties) au 31/12/03	> 90 %	nd	nd
	• Taux d'exécution des dépenses d'investissement des ministères PERAC			Dépenses d'investissements réparties et non réparties) engagées sur dotations budgétaires (hors personnel, réparties et non réparties) au 31/12/03	> 90 %	nd	nd

1) Situation fin septembre 2003, hors dépenses d'investissement sur financement extérieur.

2) A réviser conformément à la CF Appui budgétaire conioint 2004-2006.

Abréviations :

TBS : Tableau de Bord Social (INSAE)

ECVR : Enquête sur les conditions de vie en milieu rural (MAEP, Statistiques Agricoles)

ELAM : Enquête légère auprès des ménages (INSAE)

RNDH : Rapport National sur le Développement Humain (PNUD)

MSP : Ministère de la Santé Publique

MEHU : Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

MECCAG : Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale

Annexe 2. Chronogramme d'activités des projets et programmes en cours

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SECTEUR TRANSPORTS												
<i>7/ACP/BEN/044 Amélioration route Semé - Porto Novo</i>												
Réception provisoire	X											
Réception définitive / clôture							X					
<i>7/ACP/BEN/060-61-62 Voirie de Parakou</i>												
AT / mise en œuvre												
Travaux/exécution			X									
<i>8/ACP/BEN/009 Entretien périodique</i>												
Exécution travaux et contrôle												
AT / mise en œuvre												
<i>8/ACP/BEN/010 Aménagement Natitingou - Porga</i>												
Exécution travaux et contrôle	X											
<i>8/ACP/BEN/014 Accès et traversée de Cotonou</i>												
Démarrage travaux / exécution			X									
<i>8/ACP/BEN/031 Réhabilitation des pistes</i>												
Signature Convention de Financement	X											
Travaux (tranche 1) appel d'offres												
Travaux (tranche 1) signature contrats/ exécution					X							
AT maître d'œuvre consultation/appel d'offre												
AT maître d'ouvrage signature contrat/exécution								X				
AT maître d'ouvrage consultation/appel d'offre								X				
AT maître d'ouvrage signature contrat/exécution										X		
lancement AO travaux deuxième tranche										X		
Travaux deuxième tranche: signature/exécution												X

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SECTEUR TRANSPORTS												
7/ACP/BEN/068 Etudes 9°FED												
Etudes techniques des projets routiers (Sortie Cotonou, Banikoara-Kandi)												
lancement AOR										X		
Signature marché										X		
Etudes												
FIP/PF												X
9/ACP/BEN/02 Appui à la réalisation de TUHIMO												
Etudes												
FIP/PF							X					
Avis Comité du FED								X				
Signature CF									X			
Exécution												
Décaissement de la première tranche										X		
9/ACP/BEN/03 Appui à l'entretien périodique du réseau routier classé												
Etudes												
FIP/PF							X					
Avis Comité du FED								X				
Signature CF									X			
Exécution												
Décaissement de la première tranche										X		

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SECTEUR SANTE												
<i>7/ACP/BEN/009 Appui politique sanitaire</i>												
Réception équipements des maternités				D								
Réception équipements des dispensaires				P				D				
Réception travaux infrastructures sanitaires				P	P				D			
<i>8/ACP/BEN/027 Appui au secteur de la santé</i>												
Préqualification AT	X											
AO restreinte / attribution						X						
Signature contrat AT / exécution							X					
DP 1										X		
Assainissement des bassins XX et AA de Cotonou												
lancement AOR						X						
Signature marché								X				
Etudes												
FIP/PF												X

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SECTEURS HORS CONCENTRATION												
<i>7/ACP/BEN/041 Structuration milieu rural Mono</i>												
Evaluation -rapport	D											
Réception adductions d'eau	P			D	D							
Clôture programme						X						
<i>7/ACP/BEN/057 Conservation aires protégées</i>												
DP1 signature/mise en œuvre												
DP2 signature/mise en œuvre			X									
DP3 signature/mise en œuvre							X					
DP4 signature/mise en œuvre										X		
<i>8/ACP/BEN/004 Appui à la modernisation du MFE</i>												
Signature contrat 2ème phase /exécution				X								
Signature DP 2 / mise en œuvre						X						
<i>8/ACP/BEN/007 Appui à la décentralisation</i>												
Exécution												
Clôture projet						X						
<i>8/ACP/BEN/017 Appui à l'Ordonnateur National</i>												
Contrat AT exécution												
<i>8/ACP/BEN/021 PARI II</i>												
Signature DP 1/ mise en œuvre						X						
Signature DP 2/ mise en œuvre										X		

P : réception provisoire ; D: réception définitive ; E : événement

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SECTEURS HORS CONCENTRATION												
<i>7/ACP/BEN/744 PACE</i>												
DP3												
DP 4												
Audit DP1 et DP 2												
<i>8/ACP/BEN/026 Appui lutte contre trafic d'enfants</i>												
Signature contrat AT / exécution		X										
DP 1 signature/mise en œuvre			X									
DP 2 signature/mise en œuvre avenant DP2				X								
mission de relecture												
DP 3												
<i>8/ACP/BEN/032 Appui au démarrage des communes</i>												
Signature Convention de Financement			X									
AT appel d'offres (avec présélection)												
AT signature contrat/exécution					X							
Monitoring appel d'offres (avec présélection)												
Monitoring signature contrat/exécution					X							
DP 1 Communication signature/exécution								X				
DP 1 Formation signature/exécution							X					
DP 1 Appui conseil signature/exécution									X			
<i>8/ACP/ROC/30 8/TPS/82 Programme d'appui à l'OHADA</i>												
DP1												
DP2												
DP3												
avenant DP3												
AT												
évaluation à mi-parcours												

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
SECTEURS HORS CONCENTRATION												
<i>9/ACP/BEN/01 Appui programme intégré justice</i>												
Finalisation Proposition de Financement				X								
Signature Convention de Financement							X					
AT appel d'offres (avec présélection) AT												
AT signature contrat/exécution											X	
lancement AOR agence d'exécution									X			
Exécution												
<i>AT à l'ON 9* FED</i>												
FIP/PF												
Signature de la CF											X	
Recrutement AT												X
Exécution												X
<i>Programme d'appui aux administrations financières</i>												
FIP/PF											X	
<i>Programme de soutien aux initiatives culturelles</i>												
FIP/PF									X			
Signature de la CF										X		
Recrutement AT											X	
Exécution												
<i>Appui à la société civile</i>												
FIP/PF											X	
Signature de la CF												X

Projets	2002				2003				2004			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
APPUI ECONOMIQUE/BUDGETAIRE												
8/ACP/BEN/002-03-12-13 PAS III												
Décaissement troisième tranche	X											
Evaluation finale												
8/ACP/BEN/028-29-30 PARE 2001												
Décaissement 2ème tranche				X		X						
9ème FED / Appui Budgétaire												
Etudes					X							
PF Draft						X						
Signature Convention de Financement									X			
Décaissement 1ère tranche										X		
Décaissement 2ème tranche												X
9ème FED / Secteur Privé												
Etudes						X						
PF Draft											X	

Annexe 3. Calendrier indicatif des engagements et des décaissements

N° Comptable	Intitulé	Total eng. prim.	situation 31/12/2003		prévisions 1 ^{er} sem. 2004		prévisions 2 ^{em} sem. 2004		total 2004		prévisions 1 ^{er} sem. 2005		prévisions 2 ^{em} sem. 2005		total 2005	
			Total eng. sec.	Total payé	eng. sec.	paiements	eng. sec.	paiements	eng. sec.	paiements	eng. sec.	paiements	eng. sec.	paiements	eng. sec.	paiements
(9th EDF)																
9 BEN 003	Appui budgétaire Fonds Routier	25,000,000			8,000,000	8,000,000	620,000	70,000	8,620,000	8,070,000	8,000,000	8,120,000	20,000	100,000	8,020,000	8,220,000
9 BEN 002	Appui budgétaire travaux urbains	30,000,000			13,000,000	13,000,000	20,000		13,020,000	13,000,000	8,000,000	8,020,000	20,000		8,020,000	8,020,000
9 BEN	Projets routiers	40,000,000											35,000,000	7,000,000	35,000,000	7,000,000
9 BEN	Appui institutionnel MTPT	1,990,000					750,000	200,000	750,000	200,000	400,000	200,000	200,000	200,000	600,000	400,000
9 BEN	Pistes rurales II (3)	10,000,000														
9 BEN	Secteur Santé: contribution à la réduction de la pauvreté (3)	13,000,000														
9 BEN	Assainissement des bassins XX et AA	13,000,000											10,000,000	2,000,000	10,000,000	2,000,000
9 BEN 004	Appui budgétaire	55,000,000			11,750,000	11,555,000	7,740,000	7,755,000	19,490,000	19,310,000	6,220,000	6,265,000	6,170,000	6,055,000	12,390,000	12,320,000
9 BEN 006	Evaluation globale PAS III	53,900					53,900	32,000	53,900	32,000			21,900			21,900
9 BEN 007	Etude faisabilité appui aux admin. Fin	59,000		à dégager												
9 BEN	Secteur Privé	5,000,000									4,200,000	300,000		400,000	4,200,000	700,000
9 BEN	Appui aux institutions financières	3,000,000									2,500,000	300,000		400,000	2,500,000	700,000
9 BEN 001	Appui Justice	10,000,000					1,550,000	595,000	1,550,000	595,000	990,000	301,000		251,000	990,000	552,000
9 BEN	PRODECOM II (3)	5,000,000														
9 BEN	Appui à l'ON	2,000,000					1,800,000	300,000	1,800,000	300,000		500,000		500,000		1,000,000
9 BEN	Facilité d'Assistance Technique	1,984,000					200,000	40,000	200,000	40,000	200,000	100,000	200,000	100,000	400,000	200,000
9 BEN	Appui à la société civile	2,000,000														
9 BEN 005	Mission d'identification soc. Civile	60,000			60,000	12,000		48,000	60,000	60,000						
9 BEN	Culture	2,940,000					600,000	120,000	600,000	120,000	480,000	368,000	480,000	368,000	960,000	736,000
Total 9 FED		220,086,900			32,810,000	32,567,000	13,333,900	9,160,000	46,143,900	41,727,000	30,990,000	24,495,900	52,090,000	17,374,000	83,080,000	41,869,900

3) Dépendant de l'évaluation de la première phase

Annexe 4. Matrice des interventions des partenaires (bailleurs)

ACDI

Annexe 4. Natrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p>Canada (Coopération Canadienne) 2000-2004</p>	<p><u>- Université Virtuelle Africaine (VISAF)</u> Montant: 4,2M \$CAN soit 2,5 M€ Exécution: 01-04</p> <p><u>- Programme Jeunesse Canada-Bénin</u> Montant : 25,000\$CAN soit 15,000 € Exécution : 99-05</p> <p><u>-Programme Canadien des Bourses de la Francophonie (PCBF)</u> Montant total : 35 M \$CAN soit 21 M€ Exécution : 00-05 Montant indéterm. pour le Bénin</p> <p><u>-Programme des Bourses Maritimes</u></p>	<p>- Projet d'appui à la lutte contre le SIDA en Afrique de l'Ouest SIDA3 Montant: 3,078,512\$CAN soit 1,8 M€ Exécution: 01-06</p> <p><u>- Projet d'appui à la surveillance épidémiologique intégrée –phase 2</u> Montant: 1,590 M\$CAN soit 0,954 M€ Exécution: 03-07</p> <p><u>-Faire reculer le Paludisme en Afrique – phase 2</u> Montant total : 10,5M\$CAN soit 6,3 M€ Montant indéterminé pour le Bénin</p>		<p><u>-Intervention Panafricaine dans le domaine Coopératif (INPACOOOP)</u> Montant: 1,700,000\$CAN soit 1,02 M€ Exécution: 03-08</p> <p><u>-Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP)</u> Montant total: 7,000 \$ CAN soit 4,200 € Montant indéterminé pour le Bénin Exécution: 03-06</p>	<p>Renforcement institutionnel de la gestion des déchets solides ménagers de Cotonou Montant: 1,600M\$CAN soit 0,9 M€ Exécution: 01-04</p> <p><u>-Gestion des déchets solides de Cotonou</u> Montant : 5 M \$ CAN soit 3 M€ Exécution: 95-05</p>	<p><u>- Renforcement des capacités de contrôle au MFE</u> Montant: 3,2 M \$ CAN soit 1,9 M€ Exécution: 02-05</p> <p><u>-Appui à la réforme administrative et à la présidence (Ph 2)</u> Montant:4,2 M\$ CAN soit 2,520 M€ Exécution: 03-08</p> <p><u>-Programme de développement municipal (Phase 2)</u> Montant: 3,360 M\$ CAN soit 2 M€ Exécution: 00-05</p> <p><u>-Fonds canadien d'initiatives locales (financ. annuel)</u> Montant : 240,000\$CAN soit 144,000 € Exécution: depuis 1993</p> <p><u>- Doter la Sté Civile en Afrique Francph. des moyens de lutte contre la corruption – (phase 2)</u></p>	

	<p>Montant : 1M \$CAN soit 0,6 M€ Exécution : 92-05 <u>-Programme des Universités et Collèges</u> Montant : 1,440,000\$CAN soit 0,864 M€ Exécution : 01-07</p> <p><u>Total: 24,979 M€</u></p>	<p>Exécution : 02-07 <u>Éradication du ver de Guinée</u> Montant total : 0,28 M\$CAN soit 0,2 M€ Exécution : 03-05</p> <p><u>Total: 9,254 M€</u></p>		<p><u>Total: 1,024 M€</u></p>	<p><u>Total : 3,9 M€</u></p>	<p>Montant total : 1,350 M \$ CAN soit 0,810 M€ Montant indéterm. pour le Bénin Exécution: 03-05</p> <p><u><i>-Lead-Afrique Francophone</i></u> Montant total: 4,220 M\$ CAN soit 2,532 M€ Montant indéterm. pour le Bénin Exécution: 00-05</p> <p><u><i>-Appui au suivi des CSLP (PARSEP)</i></u> Montant total : 4,450 M\$ CAN soit 2,670 M€ Montant indéterm. pour le Bénin Exécution: 04-07</p> <p><u><i>-Club du Sahel – phase 6</i></u> Montant total : 2,950 M\$CAN soit 1,770 M€ Indéterminé pour le Bénin Exécution: 00-06</p> <p><u>Total: 14,346 M€</u></p>
--	--	--	--	-------------------------------	------------------------------	---

ALLEMAGNE

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p>Allemagne</p> <p>2001-2007</p> <p>Champs d'intervention</p> <p>1. Décentralisation/développement communal</p> <p>2. Gestion intégrée des ressources en eau et adduction d'eau potable</p> <p>3. Environnement / gestion de ressources naturelles</p> <p><i>Note</i></p>	<p><u>-Promotion de l'artisanat*</u> Montant: 3,1 M€ Exécution: 01-06</p> <p><u>-Fonds d'études et d'experts*</u> Montant: 0,8 M€ Exécution: 01-03</p> <p><u>-Formation professionnelle (CT)</u> Montant: 2,3 M€ Exécution: 99-04</p>	<p><u>-Projet de lutte contre le SIDA/Marketing de contraceptifs (CF)</u> Montant: 2,6 M€ (co-financement USAID) Exécution : 01-?</p> <p><u>-Soin de santé primaire (CT,CF)</u> Montant: 8,5 M€ Exécution: 03-05</p>	<p><u>-Projet de pont sur le lac Nokoué</u> Montant: 33,75 M€ Exécution: 99-04</p> <p>-Projet d'aménagement de la route 3 Banques/Cotonou (CF) Montant: 6,4 M€ Exécution: 01-03</p> <p><u>-Plan directeur eau potable (CT)*</u> Montant: 1,6 M€ Exécution: 01-04</p> <p>-Adduction d'eau dans les villes secondaires</p>		<p><u>Projet de promotion de l'économie forestière et du bois (CT et CF)*</u> Montant: 1,3 M€ Exécution: 03-05</p> <p><u>-Gestion du Parc National Pendjari (CT et CF)</u> Montant: 5,9 M€ Exécution: 00-03</p> <p><u>-Projet de gestion du terroir et des ressources natur. (PGTRN) (CT)*</u> Montant 4,8 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>-Restauration des ressourc. Forestière. Rég. Bassila (CT)*</u> Montant: 1,8 M€ Exécution: 01-04</p> <p><u>-Conseiller technique au MAEP (CT)*</u></p>	<p><u>-Fonds d'infrastructures pour villes secondaires (CF):</u> <u>renforcer et diversifier la base de revenus des communes.</u></p> <p>Montant: 5,1 M€ Exécution: 01-03</p> <p>-Appui à la planification pour le développement décentralisé auprès du ministère du plan</p> <p>Montant: 1,5 M€ Exécution: 99-</p>	

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p>CT: <i>coopération technique (GTZ)</i></p> <p>CF: <i>Coopération Financière (KfW)</i></p> <p>* Augmentation de fonds pour des projets en cours</p>	<p><u>Total: 6,2 M€</u></p>	<p><u>Total: 11,1 M€</u></p>	<p>(CF) Montant: 2,4 M€ Exécution: 01-03 -Hydraulique Villageoise (CT)* Montant: 1,5 M€ Exécution: 01-04 -Programme eau potable Montant: 7,4 M€ Exécution: 04-08</p> <p><u>Total: 53,05 M€</u></p>		<p>Montant: 0,8 M€ Exécution: 01-03</p> <p><i><u>-Conservation et gest. desR essour. Naturelles (CT)</u></i></p> <p>Montant: 12,15 € Exécution: 04-07</p> <p><u>Total: 26,75 M€</u></p>	<p>02 -Projet Benino-Franco-Allemand à la décentralisation et à la déconcentration</p> <p>Montant:2,5 M€ Exécution: 94-01</p> <p><i><u>-Programme décentralisation / développement communal (CT)</u></i></p> <p>Montant: 5,3 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>Total: 14.4 M€</u></p>	

BELGIQUE

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>Belgique</u></p> <p><u>2003-2007</u></p> <p>Champs d'intervention</p> <p>1. Soins de santé à la base</p> <p>2. Education de base et formation professionnelle</p> <p>3. Consolidation de la démocratie</p> <p>4. Développement rural</p>	<p><u>-Projet d'appui au CPPE</u> Montant: 1,2 M€ Exécution: 03-05</p> <p><u>- Projet Justice-Justiciable</u> Montant: 4,0 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>- Programme de développement communal</u> Montant: 6,0 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>- CIUF – Cooperation Universitaire Institutionnel</u> Montant: 2,5 M€ Exécution: 03-07</p> <p><u>Total: 13,7 M€</u></p>	<p><u>-Projet PAZS-KlouTovLalo</u> Montant: 2,7 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>-Projet PAZS-Bassila</u> Montant: 2,8 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>-Projet PAZS-Come</u> Montant: 2,0 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>-Projet Mutuelles de santé-Mono</u> Montant: 3,0 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>Total: 10,5 M€</u></p>	<p><u>- Projet PADEAR-Atacora</u> Montant: 2,9 M€ Exécution: 03-05</p> <p><u>- Projet pre-électrification</u> Montant: 3,0 M€ Exécution: 04-06</p> <p><u>Total: 5,9 M€</u></p>		<p><u>-Projet PAMR-Atacora</u> Montant: 5,0 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>-Projet Filières Agricoles-Mono</u> Montant: 3,0 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>-Projet Crevettes – Mono</u> Montant: 4,0 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>-Projet LISA</u> Montant: 0,8 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>-Projet P3A-HAADI</u> Montant: 4,2 M€ Exécution: 98-05</p> <p><u>-Projet RANC</u> Montant: 0,7 M€ Exécution: 01-05</p> <p><u>Total: 17,7 M€</u></p>	<p><u>-Consolidation de la société</u> Montant: 2,3 M€ Exécution: 98-05</p> <p><u>-Développement communal</u> Montant: 2,9 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>Total: 5,2 M€</u></p>	

BM

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p>Banque Mondiale</p> <p>2000-2004</p> <p>Champs d'intervention</p> <p>La BM ne fixe pas d'avance des secteurs d'intervention ni d'enveloppe par pays. Le portefeuille est en évolution constante.</p> <p><i>Note1: La matrice reporte les interventions qui on veut des décaissements au cours du 2003</i></p> <p><i>Note2: les délais d'exécution indiquent la durée de l'engagement financier</i></p>	<p><u>-Fonds social</u> Montant: 12,6 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 99-03</p> <p><u>-Projet d'appui au centre d'éducation à distance</u> Montant: 1,3 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 00-04</p> <p><u>-Projet d'appui au développement de la formation professionnelle continue</u> Montant: 3,8 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 01-04</p> <p><u>-Protection de l'enfance</u> Montant: 0,74 M US\$</p>	<p><u>-Projet santé et population</u> Montant: 17,9 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 96-02</p> <p><u>-Programme multi-sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA</u> Montant: 17,8 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 02-06</p>	<p><u>-Corridor WAF4</u> Montant: 0,35 M US\$ Meuros Type: Prêt IDA Exécution: 03-04</p> <p><u>-Fourniture energie électrique</u> Montant: 0,75 M US\$ Type: Prêt IDA Exécution: 03-04</p>	<p>= <u>Programme d'appui au secteur privé</u> Montant: 22,7 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 00-04</p>	<p><u>-Appui à la reforme sector coton</u> Montant: 14,1 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 02-06</p> <p><u>-Gestion forets et territoire</u> Montant: 1,4 5 M US\$ Type: Prêt IDA Exécution: 99-03</p> <p><u>-Gestion des parcs nationaux</u> Montant: 5 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 00-05</p> <p><u>-Gestion de la zone cotiere</u> Montant: 0,35 M US\$ Type: Prêt IDA Exécution: 01-03</p>	<p><u>-Gestión urbane décentralisé</u> Montant: 18,9 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 00-04</p> <p><u>-Renforcement capacités techniquet</u> Montant: 0,5 M US\$ Type: Prêt IDA Exécution: 00-03</p> <p><u>-Appui aux initiatives des comm. de base</u> Montant: 0,6 M US\$ Type: Prêt IDA Exécution: 03-04</p>	<p><u>-Programme d'appui à la reforme budgetaire</u> Montant: 7,8 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 01-03</p> <p><u>-Programme d'appui à la reforme budgetaire</u> Montant: 7,6 M DTS Type: Prêt IDA Exécution: 03-03</p>

BOAD

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)</u></p> <p><u>1998-2004</u></p>			<p>- <u>Routes en terre complémentaires</u> Montant: 0,5 M€ Type: Prêt Exécution: 98-99</p> <p>- <u>Equipements aéro-portuaires de Cotonou</u> Montant: 3,8 M€ Type: Prêt Exécution: 97-02</p> <p>-<u>Réhab. Infrastruc. Port Aut. Cotonou</u> Montant: 9,8 M€ Type: Prêt Exécution:98-04</p> <p>-<u>Assanisé. Voies urb. Ville de PNV</u> Montant: 5,7 M€ Type: Prêt Exécution: 00-03</p> <p>-<u>Route Djougou-Savalou</u> Montant: 7,6 M€ Type: Prêt Exécution: 00-03</p> <p>-<u>Aménagement accès traversées Cotonou II</u> Montant: 8,4M€</p>	<p>- <u>Appui à la société FLUDOR-SA</u> Montant: 2 M€ Type: Prêt Exécution: 98-00</p> <p>-<u>Appui à la société IBCG-SA</u> Montant: 9,2 M€ Type:Prêt Exécution: 99-02</p> <p>-<u>Réhabilitation du complexe d'ONIGBOLO (SCB LAFARGE)</u> Montant: 7 M€ Type: Prêt Exécution: 00-02</p> <p>-<u>Construction d'un hotel 4 étoiles/SAPH</u> Montant: 3.5 M€ Type: Prêt Exécution:</p>	<p>-<u>Développement rural Borgou II complémentaire</u> Montant: 1 M€ Type: Prêt Exécution: 98-01</p> <p>-<u>Développement rural Atacora II complémentaire</u> Montant: 1,5 M€ Type: Prêt Exécution: 98-04</p> <p>-<u>Projet hydraulique pastorale et agricole</u> Montant: 6,1 M€ Type: Prêt Exécution: 00-05</p> <p>-<u>Programme de développement de plantes à racines et tubercules</u></p>		

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
			<p>Type: Prêt Exécution: 00-04</p> <p>Assanissém.voiries urb. Parakou Montant: 7,8 M€ Type: Prêt Exécution: 03-06</p> <p>Télécomm.départ Ouémé Montant : 7,6 M€ Type: Prêt Exécution: 97-04</p> <p>- Extensions réseaux élec. Parakou Montant: 1,4 M€ Type: Prêt Exécution: 98-01</p> <p>- Turbine à gaz au Bénin Montant: 9,9 M€ Type: Prêt Exécution: 00-03</p> <p>- Interconnexion CEB/NEPA Montant: 10,7 M€ Type: Prêt Exécution:</p> <p>- PC Modernisation & extension OPT</p>	<p>Total 19,5 M€</p>	<p>Montant: 3,8 M€ Type: Prêt Exécution: 01-06</p> <p>Total 11,4 M€</p>		

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
			<p><u>Bénin</u> Montant: 4,6 M€ Type: Prêt Exécution: 01-05</p> <p><u>-OPT / Fibres optiques</u> Montant: 13,7 M€ Type: Prêt Exécution: 03-07</p> <p><u>-Extension central diésel de Parakou</u> Montant: 6,1 M€ Type: Prêt Exécution: 03-05</p> <p><u>-Route Djougou-N'Dali</u> Montant: 5,3 M€ Type: Prêt Exécution:</p> <p><u>Total 93,40 M€</u></p>				

DENMARK

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>Danemark</u> <u>2003 - 2007</u></p> <p>Note: La somme total comprends 5,7 M€ additionnels, destinés à autres domaines d'intervention</p>	<p><u>-Education</u> Montant: 10,6 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>Total: 10,6 M€</u></p>		<p><u>-Eau</u> Montant: 25,1 M€ Exécution: 03-07</p> <p><u>-Transports</u> Montant: 36,8 M€ Exécution: 03-07</p> <p><u>-Energie</u> Montant total: 0,4 M€ Exécution: 03</p> <p><u>Total: 62,3 M€</u></p>		<p><u>Agriculture</u> Montant: 13,2 M€ Exécution: 03-07</p> <p><u>Total: 13,2 M€</u></p>	<p><u>-Bonne gouvernance</u> Montant: 5,3 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>Total: 5,3 M€</u></p>	<p><u>-Appui budgétaire</u> Montant: 15,2 M€ Exécution: 04-07 (mission conjointe DK, NL, CE, CH)</p> <p><u>Total: 15,2 M€</u></p>

FMI

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>Fonds</u> <u>Monétaire</u> <u>International</u> <u>2000-2003</u></p>							<p><i>-FCRP(Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté)</i> Montant: 36,7 M€ Exécution: 00-03 Total 34,96 M€</p>

FNUAP

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><i>FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population)</i></p> <p><u>2004-2008</u></p>	<p><i><u>-Stratégie en matière de développement et de population</u></i> Montant: 3,75 M US\$ Exécution: 04-08</p> <p><i><u>-Activités de plaidoyer</u></i> Montant: 2,25 M US\$ Exécution: 04-08</p> <p><u>Total: 6 M US\$</u></p>	<p>-Programme de la santé génésique santé de la reproduction n compris la prévention du SIDA Montant: 9 M US\$ Exécution: 04-08</p> <p><u>Total: 9 M US\$</u></p>					

FRANCE

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p>France 2000-2007</p> <p>Champs d'intervention</p> <p>~ Bonne gouvernance et renforcement des capacités administratives ~</p> <p>1. Etat de droit</p> <p>2. Gestion des finances publiques</p> <p>3. Education, Formation et Recherche</p> <p>4. Soutien au secteur hospitalier</p> <p>5. Décentralisation</p> <p>~ Lutte contre la pauvreté ~</p> <p>1. Développement rural</p> <p>2. Domaines sociaux de base et petites infrastructures</p> <p>3. Lutte contre le SIDA</p> <p>Note: SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle SCAC IE : Projet inter-états mis en œuvre par le SCAC AFD: Agence Française de Développement</p>	<p><u>- Appui aux filières profess. l'enseign. Sup. (SCAC)</u> Mont.: 0,915 M€ Exécution: 98-04</p> <p><u>- Appui au dévelop. culturel au Bénin (SCAC)</u> Montant: 0,61 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Livres et réseaux documentaires (SCAC IE)</u> Mont.: 0,023 M€ Exécution: 99-05</p> <p><u>- Projet interafric. harmonis. enseign. Second. (ARCHES) (SCAC IE)</u> Mont: 0,922 M€ Exécution: 00-04</p> <p><u>-Appui au secteur des médias (SCAC)</u> Mont: 0,762 M€ Exécution: 00-04</p> <p><u>-Fonds Social de Développement 2001/2003(SCAC)</u> Mont : 2,745 M€ Exécution: 01-06</p> <p><u>-Appui aux TV. et à la produc. Audiov. (SCAC IE)</u> Mont : 0,026 M€ Exécution: 01-05</p> <p><u>- CAMPUS -Appui à la</u></p>	<p><u>-Projet de lutte contre le SIDA au Bénin (SCAC)</u> Montant: 0,762 M€ Exécution: 02-05</p> <p><u>- Favoriser l'extension de l'assurance maladie et des mutuelles de santé (SCAC IE)</u> Montant: 0,345 M€ Exécution : 01-05</p> <p><u>- Programme d'appui au secteur hospitalier (SCAC)</u> En instruction Montant: 0,76 M€ Prévision: 2004</p>	<p><u>-Fonds d'études et de préparation de projets – FEPP3 (AFD)</u> Montant: 2,29 M€ Exécution: 93-05</p> <p><u>- Réhabilitation du stade Charles de Gaulle de Porto Novo (SCAC)</u> Mont: 1,656 M€ Exécution: 03-05</p> <p><u>-Projet de construction de trois stations de péage-pesage (AFD)</u> Montant: 4,8 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>-Projet de viabilisation des quartiers commerçants (AFD)</u> Montant: 5 M€ Exécution: 04- ?</p> <p><u>-Projet d'hydraulique rurale – participation au budget-programme 2004-2006 (AFD)</u> En instruction Montant prévus: 7 M€ Prévision: 2004</p>		<p><u>- Réhab. et entre.t pistes de desserte rurale Borgou/Zou (AFD)</u> Montant : 9,6 M€ Exécution: 96-04</p> <p><u>-Progr Promotion du Monde Agricole Béninois – PPMAB (SCAC)</u> Montant: 1,296 M€ Exécution: 98-04</p> <p><u>-Amélior et Divers. Systèmes d'Exploit. – PADSE (AFD)</u> Montant: 6,71 M€ Exécution: 98-04</p> <p><u>- Consolidation coop. product. Agr. PROCOCA2 (AFD)</u> Montant: 1,85 M€ Exécution: 99-04</p> <p><u>- Gestion Terroirs et Ressourc. Natur. – PGTRN2 (AFD)</u> Montant: 4,5 M€ Exécution : 99-05</p> <p><u>- Conserv. et gest. parcs nationaux, Pendjari (AFD)</u> Montant: 1,1 M€ Exécution: 00-04</p> <p><u>-Appui à la rech. cotonnière – PARCOB (SCAC)</u></p>	<p><u>-Appui au service public de la justice au Bénin (SCAC)</u> Montant: 0,762 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>-Appui à la décentralisation et à la gestion urbaine (SCAC):</u> Montant: 1,22 M€ Exécution: 01-05</p> <p><u>-Projet d'appui aux réformes administratives et financières (SCAC)</u> Montant: 1,524 M€ Exécution: 02-05</p> <p><u>-Projet d'appui à la justice (SCAC)</u> Prévision: 2004 Montant: 0,8 M€</p> <p><u>-Projet d'appui à la gendarmerie et à la sécurité civile (SCAC)</u></p>	

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p>Les projets repris dans la matrice sont les projets en cours, les derniers approuvés et ceux en cours d'instruction qui devraient être approuvés sur la période 2000-2007.</p> <p>Sont à ajouter les montants de l'assistance technique, des formations et autres appuis logistiques.</p> <p><u>Assistance technique 2000-2007*</u> : 25,25 M€</p> <p><u>Formation 2000-2007*</u> : 4,85 M€</p> <p><u>Autres et appuis logistiques 2000-2007*</u> : 2,46 M€</p> <p>* les montants pour 2005, 2006 et 2007 sont prévisionnels.</p>	<p><u>recherche univ. (SCAC IE)</u> Montant: 0,2 M€ Exécution: 01-05</p> <p><u>-Appui aux format. Techn. et profess. – PAFTP (SCAC)</u> Montant: 1,2 € Exécution: 02-05</p> <p><u>- Programme de coop. pour la rech. Univ. et scientif. - CORUS (SCAC IE)</u> Montant: 0,27 M€ Exécution: 02-05</p> <p><u>-Aide à la structur. et dévelop. Syst inform./communic. (SCAC IE)</u> Mont: 0,017 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>- Appui à la gest. de l'éduc. - PAGE (SCAC)</u> Montant: 1,2 M€ Exécution: 04-07</p> <p><u>-Appui gestion et réseau univ. (SCAC)</u> Prévision: 2005 Montant: 1 M€</p> <p><u>-Appui au dévelop. culturel (SCAC)</u> Prévision: 2005 Montant: 0,6 M€</p> <p>Total : <u>10,49 M€</u></p>	<p>Total : <u>1,87 M€</u></p>	<p>Total : <u>20,75 M€</u></p>		<p>Montant: 0,762 € Exécution:01-05</p> <p><u>-Dévelop. local Collines /Picardie – PDL2 (AFD)</u> Montant: 1,3 M€ Exécution: 01-06</p> <p><u>- Sécurité aliment. dans pays du sud (SCAC IE)</u> Montant: 0,015 M€ Exécution: 01-06</p> <p><u>-Appui à gest. durable des zones humides du Sud Bénin : (SCAC)</u> Mont: 0,717 M€ Exécution: 02-05</p> <p><u>-Appui à la réforme sect. Coton. (AFD)</u> Montant : 1,85 M€ Exécution : 03-07</p> <p><u>-Appui institut. à la modernis. agricult. Famil.– PAIMAF (SCAC)</u> Montant: 0,85 M€ Exécution: 04-06</p> <p><u>- Appui aux dynamiq. Product. du Bénin (AFD)</u> Montant à définir Prévision: 2005</p> <p>Total : <u>30,55 M€</u></p>	<p>Prévision: 2004 Montant: 0,8 M€</p> <p><u>-Projet d'appui à la Réforme administrative (SCAC)</u> Prévision : 2005 Montant: 1 M€</p> <p><u>- Projet d'appui aux communes rurales pour la gestion des ressources naturelles et du foncier (AFD)</u> Envisagé Prévision: 2005</p> <p><u>- Fonds de développement des villes secondaires (AFD)</u> Prévision: 2005 Montant à définir</p> <p>Total : <u>6,11 M€</u></p>	

PAM

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>PAM</u> <u>(Programme Alimentaire Mondial)</u> <u>2000-2003</u></p>	<p><i>-Programme de développement de l'éducation primaire de base et de l'assistance à l'éducation des jeunes filles (aide alimentaire aux cantines scolaires)</i> Montant: 6,4 M€ Exécution: 00-03</p> <p><i>-Programme d'assistance aux groupes vulnérables et lutte contre les effets de la malnutrition.</i> Montant: 2,5 M€ Exécution: 00-03</p> <p><u>Total: 8,9 M€</u></p>						

PAYS-BAS

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>Pays Bas</u></p> <p><u>2003-2006</u></p> <p>La matrice ne comprends 1,5 Millions d'euros destinés a projets en phase de clôture et petits projets qui ne sont pas incorporés dans les interventions sectorielles</p>	<p><u>-Education</u> Montant: 6 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>Total: 6 M€</u></p>		<p><u>-Eau potable</u> Montant: 6 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>Total: 5.9 M€</u></p>	<p><u>-Développement économique</u> Montant: 0,7 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>Total: 0.7 M€</u></p>		<p><u>-Developpement institutionnel</u> Montant: 3,6 M€ Exécution: 03-06</p> <p><u>Total: 3.6 M€</u></p>	<p><u>-Appui budgetaire</u> Montant: 5,6 M€ Exécution: 03-04</p> <p><u>Total: 5.6 M€</u></p>

PNUD

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>PNUD</u></p> <p><u>1997-2003</u></p> <p>Champs d'intervention</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre la pauvreté 2. Gouvernance démocratique 3. Nouvelles technologies de l'information et de la com. 	<p><i>*Programme d'Appui au Secteur des NTIC</i> Montant : 485.535 \$US Exécution: 02-03</p> <p><i>URNET :</i> Montant : 223.000 \$US Exécution: 03</p> <p><i>Partnership Facility</i> Montant : 15.000 \$US Exécution: 03</p> <p><i>*Projet d'appui à la promotion du développement humain durable</i> Montant 341.600 \$US Exécution: 01-02</p> <p>Total : 1.065.135 \$US</p>	<p><i>*-Appui à la lutte contre le SIDA dans cadre de du Programme National de lutte contre le SIDA et en collaboration avec ll' ONUSIDA</i> Montant: non précisé Exécution: 02-03</p> <p><i>Programme d'Apui à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté :</i> Mont.:100.000 \$US</p> <p><i>Programme National de Lutte contre le SIDA :</i> Montant: 946.902 US\$</p> <p>Total : 1.046.902 \$US</p>	<p><i>- Programme d'Apui à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté</i> - Construction d'une école et d'un magasin de stockage à Djidja Montant: 21.500 €</p> <p>- Construction d'un magasin de stockage à Tanguiéta Montant: 10.000 €</p> <p>- Atelier de formation des cadres sur l'initiative des plate-formes multifonctionnelles Montant: 6100 €</p> <p>- Format. des jeunes sur l'utilis. de l'énergie et sur changem. Climat. Montant: 38.400 € Exécution: 02-03</p> <p>Total : 76.000 €</p>	<p><i>-Programme national de relance du secteur privé</i> Montant: 3,5 M€ Exécution: 97-01</p> <p>Total : 3,5 M€</p>	<p><i>- Elaboration des besoins en renforcement des capacités nationales pour la gestion de l'environnement mondial.</i> Montant: 20.000 €</p> <p><i>- Formulation de la communication nationale sur la biodiversité et les changements climatiques</i> Mont: 600.000 €</p> <p><i>- Appui à la sequestration du carbone dans le Borgou</i> Montant: 65.000 € Exécution: 97-03</p> <p>Total : 685.000 €</p>	<p><i>-Programme-cadre national de développement communautaire</i> Montant: 6,9 M€ Exécution 97-01</p> <p><i>*Appui au Progr. national Dévelop. Communautaire (élaboré avec FENU)</i> Mont: non précisé Exécution: 01-03</p> <p><i>-Programme-cadre de renforcement des capacités institutionnelles de gestion</i> Montant: 6,5 M€ Exécution: 97-01</p> <p><i>-PADEL :</i> Montant: 3.320.100 \$US Exécution: 96-02</p> <p><i>-ADECOL :</i> Montant: 5.311.936 \$US Exécution: 03-06</p> <p>Total : 15,532 M\$ et 6,5 M€</p>	

SUISSE

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><i>Suisse</i> (Coopération Suisse)</p> <p>1998-2003</p> <p>Champs d'intervention</p> <p>1. Education, alphabétisation, communication</p> <p>2. Développement rural</p> <p>3. Artisanat et formation professionnelle</p> <p>4. Réformes institutionnelles et structurelles</p>	<p><u>- Appui aux programmes d'alphabétisation et d'éducation</u> Montant: 2,3 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Renforcement des capacités locales</u> Montant: 0,4 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Appui à la communication (radios rurales)</u> Montant: 2,4 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Promotion de l'artisanat</u> Montant: 1,9 M€ Exécution: 98-03</p> <p>Total: 7 M€</p>	<p>- Appui à la centrale d'achat de médicaments essentiels (CAME) Montant: 0,1 Me Exécution: 98-03</p> <p><u>- Construction ou réhabilitation de 24 centres de santé:</u> Montant: 2,3 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Programme d'appui au développement de la santé (PADS)</u> Montant: 5,0 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Promotion de mutuelles de santé mis en œuvre par ONG (CIDR)</u> Montant: 1,5 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Renforcement société civile en matière de santé (appui aux comités de gestion de la santé villageoise)</u> Montant: 2,3 M€ Exécution: 98-03 Total 11,2 M€</p>			<p>- Programme de renforcement des organisat. de base Montant: 1,6 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Appui désenclav. villageois</u> Montant: 2,2 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>Fédération caisses d'épargne et crédit</u> Montant: 0,5 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Association d'entraide des femmes de Cotonou</u> Montant: 0,8 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Appui/recherche système de financ.</u> Montant: 0,4 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Programme Helvetas: gestion durable des ressources natur.</u> Montant: 1,2 M€ Exécution: 98-03 Total: 6,7 M€</p>	<p>- Appui à la justice Montant: 0,04 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Appui à la décentralisation</u> Montant: 2,0 M€ Exécution: 98-03</p> <p><u>- Appui à l'Observatoire du Changement Social (DSRP)</u> Montant: 0,4 M€ Exécution: 01-03</p> <p>Autres</p> <p><u>- Bureau de coordination: petites action et micro-actions; consultants programmes; ONG et volontaires; bourses; ateliers de formation</u> Montant total: 4,0 M€ Exécution: 98-03</p> <p>Total 6,44 M€</p>	<p>-Contribution à la réforme budgétaire (PERC) Montant: 1,2 M€ Exécution: 03-06</p> <p>Total: 1,2 M€</p>

UNICEF

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><u>UNICEF</u> <u>2004-2008</u></p>	<p><u>Programme Education</u> - <u>Projet 1 : Qualité et réussite Education formelle)</u> - <u>Projet 2 : Accès et Rétention (formelle et non formelle)</u> - <u>Projet 3 : Communauté, Education et Genre/Droits (formelle et non formelle)</u> Mont: 7,35 M \$US</p> <p><u>Programme Protection</u> - <u>Projet 1 : Politiq. & législation</u> - <u>Projet 2 : Enfants & Sida</u> - <u>Projet 3 : Trafic, travail, exploit. et pratiq. tradition. nefastes</u> Mont: 4,77 M\$ US</p> <p><u>Programme Suivi-Evaluation</u> Mont : 0,85 M\$ EU</p> <p><u>Total 12,97 M \$US</u></p>	<p><u>Programme Survie</u> <u>Les 2 projets 1. Prévention et Prise en Charge des Affections majeures de l'enfance (PEV, PCIME, Nutrition), et 2. Santé de la Reproduction (IST-SIDA, SONU/SONE)</u> nécessiteront environ les 2/3 du motant précisé plus haut (10,350 millions dollars EU) et le dernier tiers ira au 3^{ème} projet <u>Eau/hygiène et assainissement</u> Mont: 10,3 M\$US</p> <p><u>Total 10,35 M \$US</u></p>					

USAID

Annexe 4. Matrice détaillée des interventions des partenaires	Secteurs éducation formation, social	Secteur Santé	Secteurs infrastructure Énergie, eau	Appui au secteur privé et à l'intégration éco. régionale	Agriculture Développement Rural, Environnement	Démocratie État de droit, décentralisation	Appui budgétaire
<p><i>Etats Unis (USAID)</i></p> <p>1999-2003</p> <p>Champs d'intervention</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Education primaire 2. Santé 3. Bonne gouvernance 	<p>- Programme d'éducation primaire Montant: 38 M US\$ Exécution: 99-03</p> <p><u>Total: 41 M US \$</u></p>	<p>- Santé familiale, et appui à la lutte contre le SIDA/HIV Montant: 35,5 M US\$ Exécution: 99-03</p> <p><u>Total: 35,5 MUS \$</u></p>				<p>- Démocratie et bonne gouvernance (appui aux ONG locales, aux élections, à la décentralisation, organisme de contrôle, Assemblée nationale) Montant: 12,1 M US\$ Exécution: 99-03</p> <p><u>Total: 12,1 M US\$</u></p>	

Annexe 4: Matrice générale des interventions financières des partenaires au développement (Récapitulatif)

Il convient de souligner que cette matrice est indicative

Bailleur	Période de référence	Secteurs éducation formation, social	Santé	Infrastructures, énergie, eau	Secteur privé et intégration économique régionale	Agriculture, développement rural, environnement	Démocratie, état de droit, décentralisation	Appui budgétaire
Banque Mondiale	00-04	21,5	42,2	0,9	26,8	24,0	23,2	18,2
FMI	00-03							35,0
France	00-07	10,5	1,9	20,8		30,6	6,1	
Pays Bas	03-06	6,0		5,9	0,7		3,6	5,6
Danemark	03-07	10,6		62,3		13,2	5,3	15,2
Allemagne	01-07	6,2	11,1	53,1		26,8	14,4	
Belgique	03-07	13,7	10,5	5,9		17,7	5,2	
Coopération Suisse	98-03	7,0	11,2			6,7	6,4	1,2
USAID	99-03	33,0	28,6				9,8	
Coopération canadienne	00-07	25,0	9,2		1,0	3,9	14,3	
Japon	98-03	4,7	2,3	43,7		3,0		
FNUAP	04-08	4,8	7,3					
PAM	00-03	8,9						
BOAD	02-06			93,4	19,5	11,4		
UNICEF	04-08	10,5	8,3					
PNUD	97-03	0,9	0,8	0,1	3,5	0,7	19,0	

- Taux de conversion : 1 DTS = 1,4650794 US\$ (déc 03) ; 1 US\$ = 0.805937 EUR (27 fev 04) ; 1 Euro = 656 F CFA ; 1 Euro = 135.591 JPY (27 fev 04)

Annexe 5

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS

1. Aspects institutionnels

Depuis le début de la transition démocratique, le Gouvernement de la République du Bénin s'est progressivement doté des institutions et réglementations nécessaires à la définition et la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'environnement. Les principales dates de ce processus sont les suivantes :

- 1991 : création du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) ;
- Juin 1993 : adoption par le Gouvernement du Plan d'Action Environnemental (PAE) ;
- 20 février 1995 : promulgation du décret n°95-47 portant création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) chargée de mettre en œuvre le PAE ;
- 1997 : adoption par le Gouvernement de l'Agenda 21 National du Bénin (élaboré sur le modèle de l'Agenda 21 adopté au Sommet de Rio de Janeiro) ;
- 12 février 1999 : adoption de la loi-cadre n°98-030 sur l'environnement en République du Bénin.

Le PAE et l'Agenda 21 National sont les deux documents de base de la politique menée au Bénin en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Cette politique a d'abord été mise en œuvre dans le cadre du Programme de Gestion de l'Environnement (PGE), et depuis 2002, à travers le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE).

Le PGE a permis de jeter les bases d'une politique de gestion de l'environnement en permettant la création de l'ABE ainsi que l'adoption de la loi cadre et de ses décrets d'application.

Le PNGE définit la nouvelle stratégie du Gouvernement qui comprend onze composantes dont un appui spécifique au fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable. Le MEHU assure la coordination de ce programme qui est mis en œuvre par différentes agences d'exécution dont l'une des principales est l'ABE.

La République du Bénin a ratifié la Convention de Vienne en 1993, la Convention sur le Changement Climatique des Nations Unies (UNFCCC) en 1994 et le Protocole de Kyoto en 2002. En 2001, le MEHU (Direction de l'Environnement) a publié le premier Rapport sur

l'Etat de l'Environnement au Bénin. Une nouvelle version de ce document est en cours d'élaboration.

Pour l'année 2003, le MEHU présente un budget global de 27, 8 milliards de Francs CFA, soit 6,92% du Budget Général de l'Etat. Les performances qu'il affiche en terme d'exécution de ses budgets programmes sont d'un très bon niveau. Le budget du PNGE s'élève à 2,3 milliards de Francs CFA (dont 1,5 milliard de Francs CFA sur financement intérieur) ce qui représente un peu plus de 8% du budget global du MEHU.

Au niveau local, les structures déconcentrées du MEHU sont les Directions Départementales de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (DDEHU). Dans l'optique du transfert de compétences lié au processus de décentralisation, le Ministère développe une politique proactive à l'égard des nouveaux Conseils communaux élus. Des Programmes Locaux d'Actions et de Gestion de l'Environnement (PLAGE) ont ainsi été définis comme cadres de mise en œuvre du PNGE au niveau des nouvelles Communes.

Par ailleurs, de nombreuses ONG se préoccupent de questions liées à l'environnement. Un grand nombre d'entre-elles se sont regroupées au sein de l'OCE (Organe de Concertation des structures non gouvernementales en Environnement). Les capacités de plaidoyers de ces acteurs restent limitées. Ces derniers ont participé aux réunions de concertation organisées par l'ON et la DCE dans le cadre de la préparation du présent rapport conjoint. Il est prévu qu'il en soit de même la préparation de la revue à mi-parcours.

2. Relation avec le Document de Stratégie du Pays (DSC)

Le Bénin ne dispose pas d'un document de profil environnemental de pays. Le document intitulé « Etat de l'Environnement au Bénin », actuellement en préparation au MEHU, pourrait servir de base à une étude plus approfondie.

Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) inclus la mise en œuvre du PNGE afin de « contribuer au développement durable du pays à travers une gestion rationnelle des ressources environnementales ».

Les préoccupations liées à la protection de l'environnement sont traitées sous forme de thème transversal dans le Document de Stratégie de Pays et le Programme Indicatif National 9^e FED.

Dans le secteur de concentration des transports, la réalisation d'études d'impact environnemental est une condition préalable aux décisions de financement. Les travaux sont exécutés en respectant des dispositions visant la protection de l'environnement et faisant l'objet d'un suivi par une cellule spéciale du Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT). Dans le secteur de concentration de la santé, les programmes intègrent des aspects liés à la gestion des déchets biomédicaux et à l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Le Bénin est directement concerné par le programme régional ECOPAS pour l'aménagement du Parc W qui couvre aussi le Niger et le Burkina. Le Programme National Panafricain de Lutte Contre les Epizooties (PACE) qui couvre 32 pays d'Afrique Subsaharienne comprend notamment des actions au Bénin.

3. Critères environnementaux du Bénin

Les sources utilisées pour ce chapitre sont issues du rapport Earth Trends 2003 qui comprend des données compilées à partir d'informations fournies par la Banque Mondiale (World Development Indicators 2002), la FAO (FAOSTAT on-line statistical service), l'ONU (World Population Prospects), l'IUCN (World Conservation Union), l'IEA (Electronic database available online) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-WCMC Species Database et Secrétariat CITES).

Population

Selon le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3), le Bénin comptait 6,77 millions d'habitants en 2002. Avec un taux de croissance de 2,8 % par an, la population devrait atteindre 12,79 millions d'habitants en 2025. Cette croissance constitue une menace pour la protection de l'environnement. La pression humaine sur l'habitat ne cesse de croître, notamment dans les zones urbaines qui concentrent désormais 42% de la population totale du pays.

Eau et assainissement

En 2000, le pourcentage de la population ayant accès à des infrastructures d'assainissement était de 46 % en zone urbaine et de 6% en zone rural. Le pourcentage de la population ayant accès à des sources d'eau potable était de 74 % en zone urbaine et du 55% en zone rural.

Surface forestière

La dégradation des ressources forestières est constante au Bénin. De 1990 à 2000, la pression anthropique a fait disparaître 22% des forêts naturelles. L'augmentation de 1% des surfaces de replantation n'a pas permis de combler ce déficit. En 2000, les forêts naturelles ne couvraient plus qu'une surface de 2650 ha.

Zones protégées

En 2003, en référence à la classification de l'IUCN, l'extension des zones protégées au Bénin était la suivante :

- Réserves naturelles et parcs nationaux (catégories I et II) : 778.000 ha ;
- Zones protégées mais non classifiées (catégorie IV): 1.892.000 ha ;
- Zones humides identifiées selon la classification Ramsar : deux sites d'une surface totale de 623.000 ha ;

- Réserve de biosphère : une seule d'une surface de 623.000 ha.

Au Bénin, la gestion des aires protégées incombe au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) plutôt qu'au MEHU.

Consommation énergétique et pollution

En 2000, l'énergie totale produite dans le pays représentait 1821 tonnes équivalant pétrole (TEP). En 1999, la consommation énergétique était de 1944 TEP essentiellement constituées de combustibles fossiles : biomasse (1511 TEP) ainsi que pétrole et carbone (433 TEP). Les principales sources de consommation sont les suivantes :

- Consommation des ménages : 1004 TEP ;
- Transports : 300 TEP ;
- Commerce et les services publics : 135 TEP ;
- Industrie : 54 TEP.

En 1998, les émissions de CO₂ au Bénin étaient évaluées à 732.000 tonnes de CO₂, ce qui représente une progression de 30% par rapport à 1990. Les principales sources de production de CO₂ sont l'utilisation des combustibles liquides (473.000 tonnes) et l'industrie cimentière (259.000 tonnes).

Nombre et statut des espèces en 2002

Les statistiques disponibles concernant la faune et les espèces menacées sont contenues dans le tableau suivant. Si une grande partie des problèmes se concentre notamment dans les aires protégées du Nord, la dégradation des forêts naturelles au Sud a également eu de lourdes conséquences sur la biodiversité.

	Espèces connues	Espèces menacées
Plantes	2500	11
Mammifères	188	8
Oiseaux	112	2
Reptiles	97	1
Amphibies	2	NC
Poissons	84	NC

Commerce d'espèces sauvages

Le Bénin a ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1984. En 2000, le commerce légal d'espèces sauvages au Bénin se caractérisait par l'exportation de 45 110 serpents et 9 766 lézards, tandis que les importations restaient anecdotiques (trois pièces recensées).

Annexe 7. Situation financière du 8ème FED (subventions)

SITUATION FINANCIERE 8e FED (subventions)
ANNEE 2003

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#
8 ACP BEN 004	Appui à la modernisation du Ministère Fin.	1,900,000	1,900,000	0	1,311,229	1,417,809	106,579	799,809	992,657	192,848
8 ACP BEN 007*	Appui à la décentralisation et dével. Local	443,465	366,362	-77,103	436,570	366,362	-70,208	339,661	366,362	26,701
8 ACP BEN 009	Entretien périodique infrastructures routières	44,000,000	44,000,000	0	41,115,156	41,642,356	527,200	15,994,485	30,019,240	14,024,754
8 ACP BEN 010	Aménagement route Natitingou-Porga	17,000,000	17,000,000	0	14,599,000	15,617,000	1,018,000	3,895,332	13,304,257	9,408,925
8 ACP BEN 011	Appui à l'ajustement structurel (1re tranche)	8,000,000	8,000,000	0	8,000,000	8,000,000	0	8,000,000	8,000,000	0
8 ACP BEN 012	Appui à l'ajustement structurel (2e tranche)	19,000,000	17,350,000	-1,650,000	16,956,826	17,007,838	51,012	16,956,826	17,007,838	51,012
8 ACP BEN 013	Appui à l'ajustement structurel (tranche flottante)	2,850,000	2,850,000	0	2,850,000	2,850,000	0	2,850,000	2,850,000	0
8 ACP BEN 014	Aménagement traversée de Cotonou	14,700,000	14,700,000	0	13,285,000	13,466,000	181,000	209,174	8,481,326	8,272,152
8 ACP BEN 015	Appui régional à l'intégration UEOMA (PARI 2)	1,500,000	1,500,000	0	0	405,400	405,400	0	119,305	119,305
8 ACP BEN 017	AT auprès de l'ON	1,800,000	1,800,000	0	1,563,405	1,563,405	0	736,167	988,639	252,472
8 ACP BEN 021	Programme appui régional intégration PARI 2	1,500,000	1,500,000	0	823,472	1,078,922	255,450	0	535,856	535,856
8 ACP BEN 026	Appui lutte trafic d'enfants	1,972,000	1,972,000	0	1,057,000	1,057,000	0	166,313	495,922	329,609
8 ACP BEN 027	Appui secteur santé	10,200,000	10,200,000	0	0	1,311,000	1,311,000	0	0	0
8 ACP BEN 028	Appui réformes économiques (PARE 1)	4,000,000	4,000,000	0	4,000,000	4,000,000	0	4,000,000	4,000,000	0
8 ACP BEN 029	Appui réformes économiques (PARE 1)	12,900,000	12,900,000	0	12,400,000	12,481,344	81,344	8,025,000	10,841,910	2,816,910
8 ACP BEN 030	Appui réformes économiques (PARE 1)	1,900,000	1,900,000	0	1,900,000	1,900,000	0	1,900,000	1,900,000	0
8 ACP BEN 031	Réhabilitation et entretien pistes ZOU/BORGOU	8,500,000	8,500,000	0	0	3,221,000	3,221,000	0	390,454	390,454
8 ACP BEN 032	Appui au démarrage des communes	3,850,000	3,850,000	0	0	3,745,000	3,745,000	0	1,107,225	1,107,225
8 ACP BEN 034*	Audit juridique et fiscal Art. 308/309 Lomé	0	80,000	80,000	0	39,000	39,000	0	30,660	30,660
8 ACP BEN 035	Réactualisation PF appui secteur privé	80,000	80,000	0	66,450	30,660	-35,790	63,982	30,660	-33,322
8 ACP BEN 036	Montage PF appui secteur privé	0	13,475	13,475	0	12,300	12,300	0	7,280	7,280
TOTAL 8e FED		156,095,465	154,461,837	-1,633,628	120,364,108	131,212,396	10,848,288	63,936,750	101,469,590	37,532,840

* projet clôturé en 2003

Annexe 8. Situation financière du 7ème FED (subventions)

SITUATION FINANCIERE 7e FED (subventions)
ANNEE 2003

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#
7 ACP BEN 009	Programme d'appui à la politique sanitaire	11,846,000	11,846,000	0	11,118,259	11,106,391	-11,868	9,719,057	10,268,761	549,704
7 ACP BEN 029*	Réhabilitation infrastructures hospitalières	2,805,029	2,260,680	-544,349	2,260,680	2,260,680	0	2,260,680	2,260,680	0
7 ACP BEN 041*	Structuration du milieu rural du Mono	6,950,000	6,386,012	-563,988	6,390,659	6,386,012	-4,647	6,298,230	6,386,012	87,781
7 ACP BEN 044*	Travaux amélioration route Semé-Porto Novo	4,500,000	2,854,852	-1,645,148	4,324,938	2,854,852	-1,470,085	2,854,852	2,854,852	0
7 ACP BEN 046	Amélioration sécurité transfusionnelle	589,121	589,121	0	519,948	519,907	-41	502,807	502,807	0
7 ACP BEN 057	Conservation et utilisation aires protégées	3,000,000	3,000,000	0	1,158,000	1,522,642	364,642	428,340	732,490	304,150
7 ACP BEN 058*	Développement partenariat secteur privé	190,000	126,100	-63,900	126,100	126,100	0	126,100	126,100	0
7 ACP BEN 060	Amélioration voirie ville Parakou	1,630,615	1,630,615	0	592,900	1,590,900	998,000	356,311	997,066	640,755
7 ACP BEN 061	Amélioration voirie ville Parakou	4,347,781	4,347,781	0	2,059,000	4,133,000	2,074,000	823,225	1,440,643	617,419
7 ACP BEN 062	Amélioration voirie ville Parakou	21,604	21,604	0	0	11,800	11,800	0	6,339	6,339
7 ACP BEN 063	Aménagement traversée de Cotonou	8,100,000	8,100,000	0	8,100,000	8,100,000	0	3,712,379	8,056,220	4,343,841
7 ACP BEN 066*	AT auprès du Ministère Santé	80,000	79,700	-300	80,000	79,700	-300	45,779	79,700	33,920
7 ACP BEN 067*	Structuration du milieu rural du Mono	80,000	78,153	-1,847	79,200	78,153	-1,047	72,082	78,153	6,071
7 ACP BEN 068	Etudes mise en œuvre 9e FED infrastructures	1,990,000	1,990,000	0	0	722,900	722,900	0	125,638	125,638
TOTAL 7e FED		46,130,150	43,310,618	-2,819,532	36,809,684	39,493,037	2,683,353	27,199,843	33,915,460	6,715,617

* projet clôturé en 2003

Annexe 9. Situation financière du 6ème FED (subventions)

SITUATION FINANCIERE 6e FED (subventions)

ANNEE 2003

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#
6 ACP BEN 014*	Réhabilitation infrastructures hospitalières	3,200,000	2,956,755	-243,245	2,968,651	2,956,755	-11,896	2,956,755	2,956,755	0
				0			0			0
				0			0			0
TOTAL 6e FED		3,200,000	2,956,755	-243,245	2,968,651	2,956,755	-11,896	2,956,755	2,956,755	0

* projet clôturé en 2003

Annexe 10. Projets régionaux

SITUATION FINANCIERE 6e/7e/8e FED (régional)
ANNEE 2003

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#
6 ACP RPR 592	Formation au numérique	641,760	641,760	0	641,760	641,760	0	488,960	533,095	44,135
TOTAL 6e FED		641,760	641,760	0	641,760	641,760	0	488,960	533,095	44,135
7 ACP RPR 050	AT communication protection environnement	12,100,000	12,100,000	0	9,979,550	9,637,335	-342,214	9,269,899	9,052,145	-217,754
7 ACP RPR 497*	Travaux amélioration route Semé/Porto Novo	11,913,488	11,806,324	-107,164	11,912,846	11,806,324	-106,522	11,806,324	11,806,324	0
7 ACP RPR 541	Relance de l'ananas en Afrique de l'Ouest	1,995,000	1,995,000	0	1,219,586	1,219,586	0	1,151,001	1,151,001	0
7 ACP RPR 784	Cinéma numérique ambulant Afrique de l'Ouest	300,000	300,000	0	300,000	300,000	0	171,405	171,405	0
TOTAL 7e FED		26,308,488	26,201,324	-107,164	23,411,982	22,963,246	-448,736	22,398,629	22,180,875	-217,754
8 ACP ROC 015	Aménagement route Natitingou-Porga	10,500,000	10,500,000	0	10,500,000	10,500,000	0	10,500,000	10,500,000	0
8 ACP ROC 030	Appui à l'OHADA	4,000,000	4,000,000	0	4,000,000	3,597,100	-402,900	2,133,726	3,224,310	1,090,585
8 ACP TPS 082	Appui à l'OHADA	2,000,000	1,951,375	-48,625	145,000	1,951,375	1,806,375	0	562,025	562,025
8 ACP TPS 128	Travaux préparation programme cadre enseign,	483,000	460,000	-23,000	460,000	460,000	0	290,500	290,500	0
8 ACP TPS 147	Programme d'appui aux communes	5,000,000	5,000,000	0	0	923,000	923,000	0	126,042	126,042
8 ACP TPS 157	Forum parlementaire pour le NEPAD	350,000	350,000	0	350,000	350,000	0	319,021	338,732	19,711
TOTAL 8e FED		22,333,000	22,261,375	-71,625	15,455,000	17,781,475	2,326,475	13,243,246	15,041,609	1,798,363
8 ACP ROC 21	Appui regional à l'integration (PARI II) - regional	53,000,000	53,000,000	0	1,700,000	3,200,000	1,500,000	1,700,000	3,200,000	1,500,000
TOTAL REGIONAL		49,283,248	49,104,459	-178,789	39,508,742	41,386,481	1,877,739	36,130,835	37,755,580	1,624,744

* projet clôturé en 2003

SITUATION FINANCIERE BEI
ANNEE 2003

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2002	31/12/2002	#
7 ACP BEN 064*	OPTB II	10,000,000	10,000,000	0	10,000,000	10,000,000	0	10,000,000	10,000,000	0
TOTAL 7e FED		10,000,000	10,000,000	0	10,000,000	10,000,000	0	10,000,000	10,000,000	0
8 ACP BEN 024	Prêt global secteur financier	6,100,000	6,100,000	0	6,100,000	6,100,000	0	1,200,000	1,580,000	380,000
8 ACP BEN 023	OPTB II	10,000,000	10,000,000	0	10,000,000	10,000,000	0	3,457,448	3,457,448	0
TOTAL 8e FED		16,100,000	16,100,000	0	16,100,000	16,100,000	0	4,657,448	5,037,448	380,000
TOTAL BEI		26,100,000	26,100,000	0	26,100,000	26,100,000	0	14,657,448	15,037,448	760,000

* projet clôturé en 2003

SITUATION FINANCIERE APPUI BUDGETAIRE
ANNEE 2003

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#	1/01/2003	31/12/2003	#
8 ACP BEN 029	Appui réformes économiques (PARE 1)	12,900,000	12,900,000	0	12,400,000	12,400,000	0	8,025,000	10,823,610	2,798,610
8 ACP ROC 21	Appui regional à l'integration (PARI II) - regional	53,000,000	53,000,000	0	1,700,000	3,200,000	1,500,000	1,700,000	3,200,000	1,500,000
TOTAL 8e FED				0	14,100,000	15,600,000	1,500,000	9,725,000	14,023,610	4,298,610

FINANCEMENT SUR LES LIGNES BUDGETAIRES

Annexe 13

Année	Contrat	Intitulé	Bénéficiaire	Date du Contrat	Durée	Subvention euros
Ligne B7-701						
2002	B7/702/2002/063	Preventing the practice of torture through education	Amnesty International	11/06/2003	36 mois	1.196.954
2001	B7-701/2001/0031	Renforcement de capacités locales pour la promotion et la protection des droits de l'enfant au Bénin	CARE France	25/2/02	36 mois	730.128
	B7/701/2001/0932	Sensibilisation et renforcement de capacité des acteurs judiciaires et extrajudiciaires pour la mise en oeuvre effective des droits des femmes en Afrique de IOuest	FEDDAF (Togo)	15/1/02	30 mois	853.610,88
	B7/702/2001/3182	Empowering civil society to fight corruption in francophone West Africa	Transparency International (D)	1/3/02	36 mois	750.000
Ligne B7-6002						
2001	B7-6002-CDC-2001-23	Renforcement de capacités et mise en réseau sous-régional des organisations de la société civile africaine	Youth for Development and Cooperation (NL)	7/1/02	12 mois	99.900
	B7-6002-CDC-2001-29	Projet de coopération syndicale décentralisée	Force Ouvrière (F)	25/11/01	24 mois	200.000
Ligne B7-6000						
2002	B7-6000/PVD/2002/020-438/TG	Création d'entreprises de services aux organisations de producteurs au Togo et au Bénin	Centre International de Développement et de Recherche (F)			750.000
	B7-6000/PVD/2001/011-671/BJ	Programme intégré de développement dans les quartiers défavorisés de Cotonou	Initiative Développement/Les Enfants du Monde (FR)			
2000	B7-6000/PVD/2000/730/CSR	Programme triennal d'activités du centre béninois pour le développement des initiatives à la base	Action solidarité Tiers Monde (L)		36 mois	188.472
	B7-6000/PVD/2000/685/NE	Programme triennal de santé de l'Association des oeuvres médicales privées confessionnelles et sociales au Bénin	Catholic Organisation for Relief and Development Aid		36 mois	385.250
	B7-6000/PVD/2000/672/FR	Lutte contre l'infanticide au Bénin par le réaménagement d'écoles et le développement de programmes d'éducation à la santé pour les enfants du primaire dans le département de l'Atacora	Espoir Sans Frontières		44 mois	103.786
	B7-6000/PVD/2000/729/BE	Programme d'appui organisationnel et de développement institutionnel de 11 ONG dans le Mono	Protos		30 mois	273.693
	B7-6000/PVD/2000/744	Programme de travail social en milieu ouvert en faveur de l'enfance défavorisée à Cotonou - Bénin				500.000
1999	B7-6000/PVD/1999/83/FRG	Approvisionnement en eau et protection des ressources naturelles	Deutsche Weltungerhilfe		36 mois	449.636
	B7-6000/PVD/1999/1019/IT	Programme d'extension et consolidation du réseau des caisses villageoises d'épargne et crédit rural auto-gérées promues par l'ONG CBDIBA	Comunita Impegno Servizio Volontariato		36 mois	293.730
	B7-6000/PVD/1999/810/FRG	Financement d'un centre de formation et de production agro-animale Kpanroun	Deutscher Caritasverband		66 mois	362.183
	B7-6000/PVD/1999/56/NE	Programme santé intégré inter-diocésain au nord Bénin	Memisa Medicus Mundi		21 mois	121.997